

# Le Reflet

de St-Liboire



● Revue d'information regroupant tous les organismes de St-Liboire ●

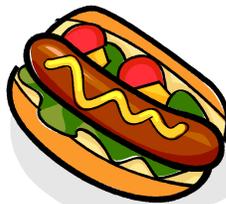


## ST-LIBOIRE EN FÊTE

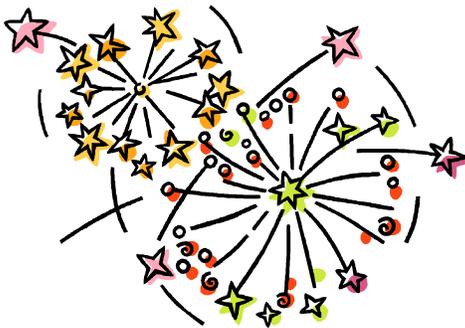
**SAMEDI LE 28 JUIN 2014**  
**ET**

**DIMANCHE LE 29 JUIN 2014**

*Gratuit!*



*Gratuit!*



DÉTAILS ET PROGRAMMATION À  
L'INTÉRIEUR



Volume 30

No. 6

Juin 2014

# LA VIE À ST-LIBOIRE

## JUIN 2014

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	17		2 <sup>e</sup> versement des taxes municipales	
Mercredi	18	19 h	Assemblée générale annuelle Service de Premiers Répondants	Sous-sol de l'hôtel de ville 21, Place Mauriac
Vendredi	20	19 h	Bingo - Comité des Aînés	Domaine St-Liboire 123, rue Gabriel
Vendredi	20	19 h	Coin des Zados (10 à 17 ans) 19 h à 22 h	Hôtel de ville - Salle Jean XXIII Soirée Fort Boyard - fin saison
Mardi	24		BUREAU MUNICIPAL FERMÉ - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC	
Samedi 28 et Dimanche 29			ST-LIBOIRE EN FÊTE (VOIR PROGRAMMATION - PAGES CENTRALES DU JOURNAL ET SITE INTERNET - <a href="http://www.municipalite.st-liboire.qc.ca">www.municipalite.st-liboire.qc.ca</a> )	
Lundi	30		BUREAU MUNICIPAL FERMÉ - FÊTE DU CANADA	

## JUILLET 2014

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mercredi	02	19 h	L'heure du conte	Bibliothèque
Jeudi	03	19 h	Spectacle - Groupe Platinum Band de jeunes	Gloriette - Parc des Bénévoles
Mardi	08	20 h.	Séance du Conseil Municipal	Hôtel de ville
Mardi	08		Collectes de canettes et de bouteilles - Camp de jour de Saint-Liboire	
Jeudi	10		Collecte des gros rebuts	
Jeudi	17	19 h	Spectacle - Groupe N-J Rock Band de jeunes	Gloriette - Parc des Bénévoles

## INFORMATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Courriel : [admin@municipalite.st-liboire.qc.ca](mailto:admin@municipalite.st-liboire.qc.ca)

Site internet : [www.municipalite.st-liboire.qc.ca](http://www.municipalite.st-liboire.qc.ca)

### Hôtel de ville 450 793-2811

21, place Mauriac  
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

**Heures d'ouverture :** Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h  
Vendredi 8 h à 12 h – *Fermé en après-midi*

### Bibliothèque municipale 450 793-4751 [www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/liboire](http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/liboire)

Responsable : Madame Julie Girouard

**Heures d'ouverture :**

Lundi	8 h à 12 h	13 h à 16 h	18 h 30 à 20 h 30
Mardi	8 h à 12 h	13 h à 16 h	19 h à 20 h 30
Mercredi	10 h à 12 h	13 h à 16 h	19 h à 20 h 30

### Loisirs de St-Liboire Inc. (450) 793-4825 Courriel : [loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca](mailto:loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca)

Site Internet : [www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)

Responsable : Francine Dion

**Heures d'ouverture :** Lundi, mardi, mercredi et jeudi 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

## MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Denis Chabot, maire

Guylaine Morin  
Siège numéro 1

Johanne Grégoire  
Siège numéro 2

Yves Winter  
Siège numéro 3

Nadine Lavallée  
Siège numéro 4

Claude Vadnais  
Siège numéro 5

Nicolas Proulx  
Siège numéro 6

**Séances du Conseil** Premier mardi de chaque mois, 20 h. Exception en **janvier à 20 h 30;**  
au mois d'**avril** et au mois d'**août** le **2<sup>e</sup> mardi à 20 h.**

## EMPLOYÉES MUNICIPALES – ADMINISTRATION

M<sup>e</sup> Josée Vendette  
Directrice générale

Louise Rajotte  
Adjointe-administrative

Janie Rondeau  
Inspecteur en bâtiment

Monic Guérin  
Réceptionniste

Christiane Messier  
Secrétaire-réceptionniste

## EMPLOYÉS MUNICIPALES – TRAVAUX PUBLICS

Bruno Lessard  
Coordonnateur aux travaux publics  
450 278-2814

Sébastien Roux  
Opérateur en traitement de l'eau  
450 278-2810

**Veillez noter que la Municipalité ne se tient pas responsable en cas d'erreur de publication ou des commentaires publiés par les différents intervenants.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 3 juin 2014, à 20 h 25, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

### **SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les Conseillères Guylaine Morin, Johanne Grégoire et Nadine Lavallée.

Messieurs les Conseillers Yves Winter, Claude Vadnais et Nicolas Proulx.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Chabot

Est également présente, M<sup>e</sup> Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire avise les gens présents que la réunion débutera un peu plus tard et ouvre la session à 20 h 25.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 140-06-14**

Attendu qu'un ordre du jour a été soumis aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants à l'item Divers, à savoir :

- a) Correction de la résolution numéro 121-05-14 lors de l'adoption du procès-verbal du 6 mai 2014;
- b) Demande de réduction de vitesse au Ministère des Transports – rang Saint-Édouard
- c) Lignage de rues – Demande de la fabrique

Et en retirant le point numéro 9 : Poste de journalier aux travaux publics

L'ordre du jour se lit dorénavant comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014
4. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
5. Adoption des comptes payés en mai 2014
6. Adoption des comptes à payer
7. Adoption de l'horaire d'été relative aux travaux publics
8. Rapport sur la période de probation de l'opérateur des usines de filtration et d'épuration et journalier
- ~~9. Poste de journalier aux travaux publics~~
10. Achat de bactéries poste Lacroix et étangs aérés
11. Pavage parcellaire de la cour de l'école
12. Achat d'un capteur d'oxygène dissous et d'un capteur PH pour les usines de traitement des eaux
13. Autorisation de location d'une toilette chimique pour l'été 2014
14. Demande de modification règlementaire – Système Bionest
15. Adoption du règlement numéro 86-97/58-14 amendant le règlement de zonage afin de modifier diverses dispositions

16. Adoption du règlement numéro 86-97/59-14 amendant le règlement de zonage afin de permettre les cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux en zone agricole
17. Adoption du règlement numéro 86-97/60-14 amendant le règlement de zonage afin d'inclure les traiteurs dans la liste des commerces associables à l'habitation
18. Reconnaissance du temps travaillé lors des conseils d'administration de la COMBEQ
19. Autorisation pour l'inscription d'une personne aux activités du MALI
20. Demande de versement de la subvention relative au projet Carrière-été
21. Demande de subvention – Enfant de 14 ans admissible au MALI
22. Demande de prolongation de l'affichage hors norme
23. Refinancement des règlements d'emprunts échus
24. Autorisation de participation au Congrès de la FQM du 25 au 27 septembre 2014 à Québec
25. Fermeture des bureaux pour la Fête Nationale du Québec et la Fête du Canada
26. Fermeture du bureau pendant la période estivale
27. Majoration annuelle de la tarification des raccordements – Règlement 243-10
28. Demande d'aide financière :
  29. Rapport des élus concernant certaines rencontres tenues en mai 2014
30. Points d'information pour le Conseil :
  - a) Congrès Fondation Rues principales 24 septembre 2014
  - b) Inauguration de la gloriette le 5 juin 2014 dans le cadre de la Semaine de la municipalité
  - c) Mise en place du transport collectif en transport scolaire à Saint-Liboire à l'automne 2014
  - d) Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC des Maskoutains du 9 avril 2014
  - e) Dépôt du procès-verbal du comité administratif de la MRC des Maskoutains du 29 avril 2014
  - f) Dépôt du procès-verbal du comité de la rivière Noire du 5 mai 2014
  - g) Liste des permis émis en mai 2014
  - h) Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mai 2014
  - i) Rapport sur le suivi des requêtes des travaux publics
  - j) Bilan au 31 mai 2014
  - k) Rapport budgétaire au 31 mai 2014
31. Divers
  - a) **Correction résolution numéro 121-05-14**
  - b) **Demande de réduction de vitesse ministère des Transports rang Saint-Édouard**
  - c) **Lignage de rues – demande de la Fabrique**
32. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
33. Levée de la séance

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014 RÉSOLUTION NUMÉRO 141-06-14**

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents lors de l'assemblée du 6 mai 2014 déclarent avoir pris connaissance dudit procès-verbal;

Considérant qu'une modification doit être apportée à la résolution numéro 121-05-14 suite à une erreur dans les montants indiqués;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2014 tel que rédigé après avoir corrigé le montant indiqué à la résolution numéro 121-05-14, lequel aurait dû être de 132.22 \$ plutôt que de 151.77 \$ tel qu'apparaissant à la résolution originale.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

#### 5. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS EN MAI 2014 RÉSOLUTION NUMÉRO 142-06-14

Considérant la liste des comptes payés en mai 2014;

Considérant que les fonds étaient disponibles pour pourvoir au paiement de ces comptes;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes payés en mai, totalisant la somme de 105 278,32 \$ en plus des salaires versés de 37 343,30 \$ et d'en ratifier le paiement.

#### FACTURES PAYÉES

##### ADMINISTRATION:

Batteries Expert St-Hyacinthe	Batteries pour lumières d'urgence - HDV	16,61 \$
Beauregard Germain	Remboursement articles divers - souper spag.	103,35 \$
Bell Mobilité Pagette	Frais pagette - maire	20,97 \$
Buropro Citation	Cartouches d'encre	338,00 \$
	Infographie photos - cadeau petite séduction	29,81 \$
Centraide Richelieu-Yamaska	Remise de don des employés (d.a.s. 2013)	209,00 \$
Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - avril	2 868,72 \$
	Assces collectives - mai	2 416,93 \$
Distribution DBC	Distribution du Reflet d'avril et de mai	117,98 \$
EBM (équip.de bur.montérégie)	Frais de copie - avril	115,34 \$
Fonds d'information sur le Territoire	Avis de mutation - avril	40,00 \$
Geslam informatique	Frais annuel pour pare-feu	80,43 \$
Hptronique enr.	Diaporama des coulisses de la petite séduction	643,86 \$
Hydro-Québec	21 Place Mauriac	1 854,82 \$
Marché Sylvain Martel	Produits nettoyants - bureau municipal	12,40 \$
	Breuvages - souper spaghetti	71,40 \$
Méga Copie	Edition du Reflet de mai	1 498,08 \$
Ministre des finances	Permis de boisson St-Liboire en fête - 28 juin	84,00 \$
Ministre du Revenu du Québec	DAS - avril 2014	11 384,52 \$
MRC les Maskoutains	Cours d'eau Upton	117,13 \$
Petite caisse	Dépenses diverses - conférence petite séduction	36,35 \$
Produits Sanitaires RPS	Produits nettoyants - bureau municipal	106,64 \$
Receveur Général du Canada	DAS - avril 2014 (taux réduit)	4 087,91 \$
	DAS - avril 2014 (taux régulier)	411,94 \$
Sercost	Enveloppes	290,20 \$
Sogetel	Frais tél. - bureau municipal	484,50 \$
Synairtech 9221-2364 Québec inc.	Entretien système ventilation HDV-1 <sup>ère</sup> visite	307,79 \$
Tardif Raymond	Fr. dépl. 31 mars à Racine et Colloque MADA	224,00 \$
Vendette Josée	Remb.fr. dépl., breuvages souper spag., cadres	269,93 \$
Ville de St-Hyacinthe	Frais cour municipale - janv.à mars	1 536,53 \$

Visa (Recyc-Québec)	Formation - Denis Chabot	45,99 \$
Visa (Soc.Canadienne des Postes)	Timbres	423,97 \$

### **BIBLIOTHEQUE:**

Express Mag	Abonnement magazine: 5 ingrédients 15 min.	28,73 \$
Groupe Infoplus inc.	Service techniques - virus informatique	68,99 \$
Magazine Délire	Abonnement magazine Délire	32,75 \$
Sogetel	Frais tél. - Biblio	69,93 \$

### **LOISIRS:**

Hydro-Québec	141 rue Rodier (Parc des Bénévoles)	35,53 \$
Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement de mai	9 550,00 \$

### **SERVICE INCENDIE:**

Aréo Feu Ltée	Gants de désincarcération	1 193,18 \$
Beauregard Claude	Frais de déplacement - examen médical	77,70 \$
Bell Mobilité	Frais cellulaire	32,88 \$
Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	232,60 \$
CMP Mayer inc.	Huile pour entretien des pinces de décarcération	68,70 \$
Garage Luc Meunier	Entretien autopompe et unité de service	702,50 \$
Groupe Maska inc.	Phare pour autopompe	19,76 \$
Hydro-Québec	162 rue Gabriel	1 811,54 \$
Marché Sylvain Martel	Bouteilles d'eau	8,98 \$
PG Solutions	Contrat d'entretien et soutien - Première Ligne	862,31 \$
Pièces d'auto Acton Roxton	Meuleuse établi, rectifieuse, brosse etc.	448,41 \$
Plomberie Chauffage St-Hyacinthe	Rempl.+ install.carte électronique - plancher radiant	672,57 \$
Sogetel	Frais de communication - caserne	211,14 \$
Thibault & Associés (L'Arsenal)	Réparation et entretien autopompe	569,49 \$
	Test de la pompe portative fixe du Dodge pick-up	287,44 \$

### **URBANISME:**

Asselin Lépine Nancy	Fr. de dépl. CPF - 31 mars, 21 avril, 19 mai	90,00 \$
Bachand Martine	Fr. de dépl. CPF - 31 mars, 21 avril, 19 mai	90,00 \$
Chagnon Jean-François	Fr. de dépl. CPF - 31 mars, 21 avril, 19 mai	90,00 \$
Rondeau Janie	Fr. de déplacement - congrès Combeq	1 032,75 \$

### **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:**

Bell Mobilité	Frais cellulaires - voirie	185,95 \$
Bisson Service	Remplacement d'une pompe au puits 3	3 151,86 \$
Carrière d'Acton Vale	Abrasif	1 061,15 \$
Chemin de Fer St-Laurent	Entretien passages à niveau - avril à juin	2 049,51 \$
Contrôles Provan Associés inc.	Vannes - Réfection vieille partie usine	6 376,35 \$
CST Canada	Carburant	413,09 \$
Dion Gérard & Fils	Vérifier alimentation à l'usine de filtration	128,49 \$
Donais et Fils inc.	Pièces diverses - voirie	107,03 \$
Entreprises électriques A & R	Entretien lumières de rues	290,13 \$

Excavation Sylvain Plante	Débloquer Gr. cours d'eau Br. ouest (rue Lacroix)	2 012,08 \$
	Transport d'abrasif	113,46 \$
	Terre tamisée pour inventaire	27,59 \$
Ferme Cerpajo inc.	Remboursement cautionnement - déneigement	2 586,93 \$
Fontaine Camille & fils inc.	Débris de construction	214,20 \$
Garage Luc Meunier	Entretien véhicule Dodge - voirie	1 375,10 \$
Groupe Cameron	Inspection bimestrielle - usine d'épuration	52,23 \$
Groupe Maska	Peinture pour entretien équipement voirie	122,84 \$
	Pistolet à graisse sans fil - garage	307,52 \$
Hydro-Québec	150 rue Morin	655,97 \$
	44 rue Morin	96,85 \$
	11 rue Lemonde	571,43 \$
	110 rue des Erables	208,71 \$
	58 rue des Saules	15,10 \$
	105 rue Lacroix	2 209,00 \$
	48 rue Parent	980,21 \$
	210 route Quintal	89,31 \$
	110 Terrasse Bagot	3 191,12 \$
	Éclairage public	794,35 \$
IPL inc.	15 bacs à ordures de 360 litres	1 042,19 \$
Laboratoires d'Analyses S.M.	Analyses eau potable et eaux usées	464,90 \$
Ministre des finances (SQAE)	Remboursement capital et intérêts	8 954,22 \$
Paysagement Lapierre	Tonte d'un terrain supplémentaire (année 2013)	879,55 \$
Pétroles Irving	Carburant	151,34 \$
Régie Inter. d'Acton et maskoutains	Ordures et redevances - avril	6 572,76 \$
	Recyclage - avril	1 962,77 \$
	Organique - avril	3 094,41 \$
	Vidange installation septique	227,79 \$
Reliance Protectron inc.	Frais de surveillance - garage	58,46 \$
	Frais de surveillance - aqueduc	58,46 \$
Rona le Rénovateur Régional	Pièces pour signalisation+équip.divers-aqueduc	336,55 \$
Roux Sébastien	Fr.dépl. aux 2 usines en avril et pour analyses	342,00 \$
Sogetel	Frais tél. - garage municipal	132,82 \$
	Frais tél. - usine d'épuration	87,23 \$
	Frais tél - aqueduc	182,91 \$
Transport Petit	2 voyages d'eau potable	1 000,00 \$
Vacuum Drummond	Débloquer réseau sanitaire - rue St-Patrice	450,00 \$
	Vider les 3 postes de pompage	1 221,43 \$
Würth Canada Ltée	Peinture pour marquage - voirie	133,99 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS</b>	<b>105 278,32 \$</b>
Salaires versés	Mai	37 343,30 \$

## 6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER RÉSOLUTION NUMÉRO 143-06-14

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée;

Considérant que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer totalisant 189 051 \$; d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

### **FACTURES À PAYER**

#### **ADMINISTRATION:**

Ministre des finances	Service de la S.Q. - 1 <sup>er</sup> versement	131 781,00 \$
MRC des Maskoutains	Quote-Part 2014 - 2 <sup>e</sup> versement	57 270,00 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>189 051,00 \$</b>

### **7. ADOPTION DE L'HORAIRE D'ÉTÉ RELATIF AUX TRAVAUX PUBLICS RÉSOLUTION NUMÉRO 144-06-14**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter l'horaire relatif aux travaux publics pour l'été 2014;

Considérant les périodes de vacances à prévoir pour les employés permanents;

Considérant les journées fériées prévues pendant cette période;

Considérant les gardes devant être effectuées pour l'eau potable;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'entériner l'horaire d'été relatif aux travaux publics tel que proposé pour l'été 2014.

### **8. RAPPORT SUR LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'OPÉRATEUR DES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION ET JOURNALIER RÉSOLUTION NUMÉRO 145-06-14**

Considérant que monsieur Sébastien Roux a été embauché au poste de journalier et opérateur des usines de filtration et d'épuration le 4 février 2014 par la résolution 30-02-14;

Considérant que suite à un mouvement de personnel, ce dernier a été promu au poste d'opérateur des usines de filtration et d'épuration et journalier le 8 avril 2014 par la résolution numéro 77-04-14;

Considérant que la période de probation de ce dernier s'est alors poursuivie et que le conseil n'a pas modifiée celle imposée lors de l'embauche;

Considérant que cette période de probation se terminait le 5 mai 2014;

Considérant qu'après évaluation de son travail, le Coordonnateur des travaux publics est satisfait de son travail et confirme que la qualité de ce dernier correspond aux attentes du conseil et exigences du poste;

Il est proposé par madame Guylaine Morin  
Appuyée par madame Johanne Grégoire  
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la permanence de monsieur Sébastien Roux au poste d'opérateur des usines de filtration et d'épuration et journalier, à compter de ce jour;

D'autoriser l'inscription et la participation de ce dernier aux régimes de retraite et d'assurances collectives de la Municipalité à compter du 4 mai 2014 selon les conditions, règles et modalités en vigueur pour ces deux régimes.

## **9. ~~POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS~~**

### **10. ACHAT DE BACTÉRIES POSTE LACROIX ET ÉTANGS AÉRÉS RÉSOLUTION NUMÉRO 146-06-14**

Considérant que la Municipalité est constamment à la recherche de procédés pour améliorer la gestion des eaux usées de la Municipalité et ainsi de réduire les coûts relatifs à ses opérations;

Considérant le produit novateur présenté par l'entreprise Nuvac;

Considérant les soumissions reçues pour l'implantation et l'utilisation des produits suggérés;

Considérant la présentation faite par le propriétaire de l'entreprise;

Considérant les économies potentielles;

Il est proposé par madame Guylaine Morin  
Appuyée par monsieur Yves Winter  
Et résolu à l'unanimité de procéder à l'implantation du procédé suggéré par Nuvac et de faire une année de traitement pour valider l'impact réel de ce nouveau procédé sur la gestion des eaux usées de la municipalité et les coûts relatifs à ces opérations.

Des tests et des outils de mesures devront être mis en place pour pouvoir établir un comparable et valider ainsi les représentations faites quant aux bienfaits et économies générés par l'utilisation de ce procédé novateur;

### **11. PAVAGE PARCELLAIRE DE LA COUR DE L'ÉCOLE RÉSOLUTION NUMÉRO 147-06-14**

Considérant que certains problèmes ont été constatés quant au pavage existant dans la cour de l'école Henri-Bachand de Saint-Liboire;

Considérant que du pavage parcellaire devrait être fait pour pallier aux problèmes constatés;

Considérant que la Municipalité a toujours procédé audit pavage parcellaire en assumant les coûts;

Considérant que des coûts d'environ 250 \$ sont à prévoir;

Il est proposé par madame Johanne Grégoire  
Appuyée par madame Nadine Lavallée  
Et résolu à l'unanimité de permettre le pavage parcellaire de la cour de l'école; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**12. ACHAT D'UN CAPTEUR D'OXYGÈNE DISSOUS ET D'UN CAPTEUR PH POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION DES EAUX  
RÉSOLUTION NUMÉRO 148-06-14**

Considérant que la Municipalité a été avisée que son capteur d'oxygène dissous ne fonctionne plus et doit être remplacé;

Considérant que ce dernier est nécessaire pour la production des rapports requis auprès du Somma;

Considérant que notre capteur de PH est âgé et devra être remplacé sous peu;

Considérant qu'il serait pertinent d'avoir des appareils mobiles pour pouvoir utiliser le même appareil dans toutes nos installations et ainsi faciliter le travail de nos employés;

Considérant la soumission reçue;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un capteur d'oxygène dissous et d'un capteur PH auprès de Hoskin Scientifique Ltée au montant de 2 706 \$ plus les taxes applicables suivant la soumission reçue en date du 13 mai 2014; d'autoriser le paiement de la facture relative à l'acquisition de cet appareil à même les budgets adoptés pour les usines de traitement des eaux; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**13. AUTORISATION DE LOCATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE POUR L'ÉTÉ 2014  
RÉSOLUTION 149-06-14**

**Monsieur Vadnais déclare un conflit d'intérêt potentiel et se retire le temps de l'adoption de cette résolution.**

Considérant que la Municipalité présentera plusieurs évènements au cours de l'été 2014 au Parc des Bénévoles;

Considérant l'absence de toilette à cet endroit;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité de permettre la location d'une toilette chimique auprès de Hygiène Plus pour la période du 5 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2014 suivant un tarif de 175 \$ par mois plus les taxes applicables, le tout suivant la soumission reçue en date du 3 juin 2014; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**Monsieur Vadnais reprend son siège.**

**14. DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE – SYSTÈME BIONEST  
RÉSOLUTION NUMÉRO 150-06-14**

Considérant la demande reçue d'un citoyen et du représentant de la compagnie Bionest à l'effet de modifier notre réglementation pour permettre l'utilisation des systèmes de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet (UV);

Considérant les recherches effectuées et les informations obtenues;

Considérant les dispositions légales en vigueur notamment l'article 87.14.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, L.R.Q. Q-2, r.22 et l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q.c.47-1 imposant à la Municipalité la responsabilité de tel système tant au niveau de la conformité que de l'entretien;

Considérant que le propriétaire visé peut procéder à l'installation d'un des systèmes déjà autorisé par notre réglementation;

Considérant que la municipalité étudie sérieusement la possibilité de desservir à brève échéance le secteur de la propriété visée en égout;

Considérant les refus déjà signifiés à d'autres propriétaires;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité de refuser de modifier la réglementation municipale pour autoriser l'utilisation des systèmes de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet (UV);

Le propriétaire étant présent, des explications lui sont fournies lors de la période de question.

#### **15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/58-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RÉSOLUTION 151-06-14**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que certaines dispositions du règlement de zonage numéro 86-97 méritent d'être précisées;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié certaines problématiques et propose les modifications contenues dans ce règlement;

Considérant qu'il est à l'avantage de tous que la réglementation municipale soit la plus claire et compréhensible possible;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 avril 2014 et que le premier projet de règlement a alors été adopté;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée de consultation publique le 6 mai 2014 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et des organismes intéressés et qu'aucun avis n'a été donné;

Considérant que le second projet de règlement a été adopté le 6 mai 2014;

Considérant que la secrétaire-trésorière a déposé le certificat de la secrétaire-trésorière à l'effet qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite en date du 2 juin 2014;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 86-97/58-14 amendant le règlement de zonage afin de modifier diverses dispositions.

- **Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.**

**16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/59-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES COURS D'ÉQUITATION DE FAÇON ACCESSOIRE À L'ÉLEVAGE DE CHEVAUX EN ZONE AGRICOLE  
RÉSOLUTION 152-06-14**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande afin d'autoriser les cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux en zone agricole;

Considérant qu'il est essentiel de baliser les usages autres qu'agricoles en zone agricole;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge qu'il est important de valoriser et de faciliter ce type d'activité s'inscrivant dans le cadre d'activité favorisant la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que suite à l'adoption du premier projet, il est devenu opportun de spécifier la définition de cours d'équitation et qu'en conséquence, une définition a été ajoutée au second projet de règlement;

Considérant que l'ajout de cette définition ne modifie pas l'objet, ni le sens du règlement proposé par le premier projet;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 avril 2014 et que le premier projet de règlement a alors été adopté;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée de consultation publique le 6 mai 2014 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et des organismes intéressés et qu'aucun avis n'a été donné;

Considérant que le second projet de règlement a été adopté le 6 mai 2014;

Considérant que la secrétaire-trésorière a déposé le certificat de la secrétaire-trésorière à l'effet qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite en date du 2 juin 2014;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais  
Appuyé par monsieur Nicolas Proulx  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 86-97/59-14 amendant le règlement de zonage afin de permettre les cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux en zone agricole.

- **Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.**

**17. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/60-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INCLURE LES TRAITEURS DANS LA LISTE DES COMMERCES ASSOCIABLES À L'HABITATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 153-06-14**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande afin d'autoriser les traiteurs dans la zone H-13;

Considérant que la zone H-13 est résidentielle et qu'il est important de préserver l'homogénéité de la zone;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme propose d'inclure les services de traiteurs dans la liste des commerces associables à l'habitation;

Considérant que les commerces associables à l'habitation doivent respecter certaines balises qui contraignent l'expansion de ce type de commerce et les impacts sur le voisinage;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 08 avril 2014 et que le premier projet de règlement a alors été adopté;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée de consultation publique le 6 mai 2014 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et des organismes intéressés et qu'aucun avis n'a été donné;

Considérant que le second projet de règlement a été adopté le 6 mai 2014;

Considérant que la secrétaire-trésorière a déposé le certificat de la secrétaire-trésorière à l'effet qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite en date du 2 juin 2014;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par monsieur Yves Winter  
Appuyé par madame Nadine Lavallée  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 86-97/60-14 amendant le règlement de zonage afin d'inclure les traiteurs dans la liste des commerces associables à l'habitation.

- **Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.**

**18. RECONNAISSANCE DU TEMPS TRAVAILLÉ LORS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA COMBEQ  
RÉSOLUTION NUMÉRO 154-06-14**

Considérant que l'inspectrice en bâtiment, madame Janie Rondeau est membre de la COMBEQ et qu'elle s'implique au sein de cette corporation à titre de membre du conseil d'administration;

Considérant qu'elle doit assister à des réunions du conseil d'administration et que seuls ses frais de déplacement et de logement, si applicables, sont remboursés par la COMBEQ;

Considérant que son implication vise le développement des compétences des inspecteurs en bâtiments;

Considérant que l'inspectrice en bâtiment ne représente pas la Municipalité mais les inspecteurs en bâtiment de la région de la Montérégie;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité de payer une heure trente de temps de travail à l'inspectrice en bâtiment pour chaque conseil d'administration auquel elle assiste.

**19. AUTORISATION POUR L'INSCRIPTION D'UNE PERSONNE AUX ACTIVITÉS DU MALI  
RÉSOLUTION NUMÉRO 155-06-14**

Considérant qu'une demande a été adressée aux Loisirs St-Liboire pour inscrire un enfant démontrant certaines difficultés d'adaptation, aux activités du camp de jour;

Considérant que ce type de clientèle exige des accompagnateurs spécialisés;

Considérant que Mouvement Action Loisirs inc. (MALI) offre les services adaptés à cette clientèle;

Considérant qu'une subvention est accordée pour aider à défrayer les coûts reliés à cette offre de services;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription aux activités offertes par le MALI pour 1 enfant âgé entre 5 et 12 ans montrant des difficultés à joindre un groupe du même âge; d'autoriser le paiement des frais d'inscription de cet enfant, au montant d'environ 1 500 \$ le tout selon les budgets octroyés; d'autoriser la Direction générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**20. DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION RELATIVE AU PROJET CARRIÈRE-ÉTÉ  
RÉSOLUTION NUMÉRO 156-06-14**

Considérant les représentations faites lors de l'adoption du budget 2014;

Considérant l'aide financière obtenue du Gouvernement du Canada dans le cadre de Emplois d'été Canada au montant de 2 497 \$;

Considérant que lors de l'adoption du budget, le Conseil avait accepté de contribuer financièrement au projet carrière-été du service des Loisirs en versant le résiduel requis suite à l'obtention de la subvention pour rencontrer le budget requis pour l'embauche d'une personne pour l'été 2014, à savoir une somme de 5 000 \$;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité de verser à Les loisirs St-Liboire Inc. une somme de 2 503 \$ à titre de contribution au projet Carrière-été 2014.

**21. DEMANDE DE SUBVENTION – ENFANT DE 14 ANS ADMISSIBLE AU MALI  
RÉSOLUTION NUMÉRO 157-06-14**

Considérant qu'une demande a été adressée aux Loisirs St-Liboire pour inscrire un enfant de 14 ans démontrant certaines difficultés d'adaptation, aux activités du camp de jour;

Considérant que ce type de clientèle exige des accompagnateurs spécialisés;

Considérant que Mouvement Action Loisirs inc. (MALI) offre les services adaptés à cette clientèle;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire offre un service de camp de jour pour les enfants âgés de 5 à 12 ans seulement;

Considérant que l'enfant a la possibilité de s'inscrire au Camp de jour Bois-Joli, à d'autres camps de jour ou d'être gardé à domicile mais que des coûts doivent être déboursés par les parents alors que s'il était admis au camp de jour de Saint-Liboire, il pourrait bénéficier de la subvention du MALI au montant de 1 500 \$;

Considérant que la Municipalité ne dispose pas de la main-d'œuvre formée pour un enfant de cet âge;

Considérant qu'il serait équitable que l'enfant bénéficie d'une subvention équivalente à celle accordée aux enfants admissibles au MALI;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une subvention de 1 500 \$ à la mère dudit enfant pour compenser les frais de garde relatifs à l'été 2014 pour ledit enfant sur présentation d'une facture attestant du paiement des coûts de frais de garde; d'autoriser la Direction générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**22. DEMANDE DE PROLONGATION DE L’AFFICHAGE HORS-NORME – LES LOISIRS DE ST-LIBOIRE INC.  
RÉSOLUTION NUMÉRO 158-06-14**

Considérant que depuis 2008, la Municipalité de Saint-Liboire autorise les Loisirs St-Liboire Inc. à installer une affiche hors-norme sur le terrain de « Les Loisirs St-Liboire Inc. »;

Considérant que cet affichage sert à remercier les partenaires qui ont permis la construction et la vente d'une maison sur la rue Blanchette pour et au profit de « Les Loisirs St-Liboire Inc. »;

Considérant que cette autorisation prenait fin le 31 juillet 2013;

Considérant que l'affichage est toujours présent et que Les Loisirs St-Liboire Inc. demande l'autorisation de maintenir cet affichage jusqu'au 31 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la prolongation de l'affichage hors-norme fait sur le terrain de « Les Loisirs St-Liboire Inc. » jusqu'au 31 décembre 2017.

**23. REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS ÉCHUS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 159-06-14**

**Vu l'implication de madame Johanne Grégoire au sein du conseil d'administration du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Plateau maskoutain, cette dernière se retire le temps de cette résolution.**

Considérant que, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Liboire souhaite emprunter par billet un montant total de 205 500 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
177-02	85 700 \$
183-03	74 100 \$
227-08	45 700 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Considérant le processus de soumission pour l'émission de billet réalisé par le Ministère des finances du Gouvernement du Québec;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 205 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 177-02, 183-03 et 227-08 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

Que les billets soient datés du 10 juin 2014;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2015</b>	<b>30 100 \$</b>
<b>2016</b>	<b>31 000 \$</b>
<b>2017</b>	<b>31 800 \$</b>
<b>2018</b>	<b>32 800 \$</b>
<b>2019</b>	<b>33 800 \$(à payer en 2019)</b>
<b>2019</b>	<b>46 000 \$ (à renouveler)</b>

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Liboire émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juin 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et

suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 177-02, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que la Municipalité de Saint-Liboire accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins du Plateau maskoutain** pour son emprunt par billets en date du 10 juin 2014 au montant de 205 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 177-02, 183-03 et 227-08. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>30 100 \$</b>	<b>2.8 %</b>	<b>10 juin 2015</b>
<b>31 000 \$</b>	<b>2.8 %</b>	<b>10 juin 2016</b>
<b>31 800 \$</b>	<b>2.8 %</b>	<b>10 juin 2017</b>
<b>32 800 \$</b>	<b>2.8 %</b>	<b>10 juin 2018</b>
<b>79 800 \$</b>	<b>2.8 %</b>	<b>10 juin 2019</b>

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**La résolution étant adoptée, madame Johanne Grégoire reprend son siège.**

**24. AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FQM DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2014  
RÉSOLUTION 160-06-14**

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel à Québec du 25 au 27 septembre 2014 et que les élus sont invités à y participer;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription et la participation de monsieur le maire, Denis Chabot, de monsieur Claude Vadnais, conseiller et d'une troisième personne à déterminer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec du 25 au 27 septembre 2014; d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 650 \$, plus taxes, par personne; d'autoriser l'hébergement pour 2 nuits à l'Hôtel Delta Québec, au prix de 256.98 \$ par nuit, par personne inscrite, taxes incluses; d'autoriser le remboursement des frais de déplacement aux élus inscrits au Congrès, selon la réglementation en vigueur à cet effet.

**25. FERMETURE DES BUREAUX POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET LA FÊTE DU CANADA  
RÉSOLUTION 161-06-14**

Considérant la Loi sur la Fête Nationale;

Considérant la Loi sur la Fête du Canada;

Considérant que ces journées sont fériées;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture des services municipaux les 24 juin et 30 juin 2014 en raison des congés fériés ci-avant mentionnés et d'en aviser la population.

**26. FERMETURE DU BUREAU PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 162-06-14**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la période durant laquelle le Bureau municipal sera fermé en raison des vacances estivales;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée  
Appuyée par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du Bureau municipal du 18 juillet 2014 à midi au 3 août 2014 inclusivement pour les vacances estivales des employées des services administratifs. Le service des travaux publics sera opérationnel pendant cette période mais avec un personnel réduit.

**27. MAJORATION ANNUELLE DE LA TARIFICATION DES RACCORDEMENTS RÈGLEMENT  
NUMÉRO 243-10 SUR LA TARIFICATION DES RACCORDEMENTS – ARTICLE 3 DUDIT  
RÈGLEMENT  
RÉSOLUTION 163-06-14**

Considérant l'article 3 du règlement numéro 243-10 *modifiant la tarification pour le raccordement des entrées de services* qui prévoit la majoration annuelle des frais prévus audit règlement;

Il est proposé par madame Guylaine Morin  
Appuyée par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la majoration de 2,0% arrondi à la dizaine près des tarifs mentionnés à l'article 2, a) et b) du règlement numéro 243-10 *modifiant la tarification pour le raccordement des entrées de services* pour refléter la hausse des coûts de ces travaux, portant les nouveaux tarifs aux montants suivants :

a)	<u>branchement pour une résidence :</u>		<b><u>Tarifs révisés</u></b>
	• entrée avec 3 services :	<del>4 290 \$</del>	4 380 \$
	• entrée avec 2 services :	<del>3 750 \$</del>	3 830 \$
	• entrée avec 1 service :	<del>3 220 \$</del>	3 280 \$
b)	<u>branchement pour une habitation multifamiliale et autres bâtiments :</u>		
	• entrée avec 3 services :	<del>5 360 \$</del>	5 470 \$
	• entrée avec 2 services :	<del>4 820 \$</del>	4 920 \$
	• entrée avec 1 service :	<del>4 290 \$</del>	4 380 \$

**28. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :**

a. Aucune

**29. RAPPORT DES ÉLUS CONCERNANT CERTAINES RENCONTRES TENUES EN MAI 2014**

**Madame Guylaine Morin fait rapport :**

Madame Morin informe la population que le Comité de la rivière Noire se réunira le 16 juin 2014 prochain.

Une réunion du Comité de la parade du père Noël aura également lieu en juillet en vue de préparer la prochaine édition.

**Madame Johanne Grégoire n'a aucun rapport à faire.**

**Monsieur Yves Winter fait rapport :**

Une rencontre a eu lieu à l'École Henri-Bachand pour mettre en place le programme « À pied, à vélo » qui nous permettra de faire un diagnostic de la sécurité des enfants et utilisateurs du réseau routier en vue de bonifier et d'encourager les déplacements sécuritaires à pied et à vélo au sein de notre municipalité. Une journée de repérage aura lieu le 7 septembre prochain. Dans l'intervalle, la population sera invitée à remplir un sondage pour indiquer leurs préoccupations à ce titre.

Plusieurs rencontres du comité de St-Liboire en fête ont eu lieu afin de finaliser la préparation de l'évènement qui se tiendra les 28 et 29 juin 2014.

Le comité de la Politique de la famille s'est réuni afin de travailler sur le plan d'action qui sera présenté, cet automne, aux élus.

Une rencontre du comité MADA aura lieu demain le 4 juin à l'hôtel de ville.

Monsieur Winter a également assisté à la rencontre mensuelle des aînés à la résidence.

**Monsieur Nicolas Proulx fait rapport :**

Monsieur Proulx a assisté à des réunions des loisirs en vue de préparer le Souper Homard qui se tiendra le 7 juin prochain. Plus de 400 billets ont été vendus.

Il a également été informé qu'une réunion a eu lieu hier entre les différents partenaires du programme Sports Études réussite de l'École Henri-Bachand afin de trouver des solutions financières pour assurer la pérennité du programme.

**Monsieur Claude Vadnais fait rapport :**

Le 28 mai dernier, il a assisté à la réunion de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains. Il fait état des différents points à l'ordre du jour. Il importe de souligner que nos résultats sont excellents en matière de récupération et que la Municipalité de Saint-Liboire a bénéficié de remises importantes qui font économiser tous les citoyens quant aux coûts de récupération. Continuons notre effort collectif.

**Madame Nadine Lavallée fait rapport :**

L'activité Fort Boyard qui devait avoir lieu le 13 juin sera remise au 20 juin 2014 en raison des parties de soccer.

**Monsieur Denis Chabot fait rapport :**

Le 14 mai 2014, il a assisté à la réception de remise des prix distinction famille. La municipalité avait présenté un candidat, à savoir monsieur Serge Desjardins. Il tient à féliciter ce dernier pour son bénévolat et son implication.

Le 14 mai 2014, a également eu lieu la présentation de l'émission « La Petite Séduction » enregistrée à Saint-Liboire. Une très belle émission. Merci à tous et principalement aux membres du comité.

Toujours le 14 mai, il a assisté à la rencontre de la MRC des Maskoutains. Il fait état des différents points à l'ordre du jour.

Le 22 mai dernier, il a assisté à la présentation des photos du patrimoine au bureau de la Députée madame Marie-Claude Morin.

Le 27 mai, il a assisté au déjeuner du commandant à la S.Q. Il s'est par la suite rendu à l'inauguration du nouveau pavillon du site de l'exposition agricole de Saint-Hyacinthe.

Le 29 mai 2014, il a assisté au colloque Villes et Villages en santé à l'île de St-Bernard de Chateauguay.

### **30. POINTS D'INFORMATION POUR LE CONSEIL :**

La directrice générale dépose les documents suivants :

- a) Congrès Fondation Rues principales 24 septembre 2014
- b) Inauguration de la gloriette le 5 juin 2014 dans le cadre de la Semaine de la municipalité
- c) Mise en place du transport collectif en transport scolaire à Saint-Liboire à l'automne 2014
- d) Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC des Maskoutains du 9 avril 2014
- e) Dépôt du procès-verbal du comité administratif de la MRC des Maskoutains du 29 avril 2014
- f) Dépôt du procès-verbal du comité de la rivière Noire du 5 mai 2014
- g) Liste des permis émis en mai 2014
- h) Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mai 2014 (envoyer aux conseillers)
- i) Rapport sur le suivi des requêtes des travaux publics
- j) Bilan au 31 mai 2014
- k) Rapport budgétaire au 31 mai 2014

### **31. DIVERS**

**a) Point traité au point 3.**

**b) DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LE RANG SAINT-EDOUARD  
ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 164-06-14**

Considérant que le ministère des Transports est propriétaire et gestionnaire du rang Saint-Édouard en direction de l'autoroute 20;

Considérant les risques régulièrement rapportés à l'approche de la halte de ravitaillement appelé le « BIG STOP »;

Considérant le fait que les camions lourds entrent et sortent en provoquant des heurts avec les automobilistes circulant sur le rang Saint-Édouard;

Considérant les plaintes reçues;

Considérant les accidents récents;

Il est proposé par madame Guylaine Morin  
Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'adresser une demande de réduction de la vitesse sur le rang Saint-Édouard à l'approche du « Big Stop » afin de prévenir les accidents et de sécuriser les lieux; d'autoriser la Directrice générale à faire les démarches en ce sens auprès du ministère des Transports du Québec. Il est également résolu de demander au ministère des Transports de réparer la lumière de rue sise à cette intersection.

**c) LIGNAGE DE RUES – DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINT-LIBOIRE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 165-06-14**

Considérant la demande reçue de madame Denise Heine Dufresne pour et au nom du conseil de la fabrique de Saint-Liboire demandant d'effectuer le lignage des places de stationnement de l'Église et le marquage d'espaces pour personnes handicapées;

Considérant que la municipalité procède à ses lignages depuis des années et qu'à l'exception des pictogrammes pour personnes handicapées, le lignage était déjà prévu dans la demande de prix formulée en mai 2014;

Considérant qu'il en coûtera une somme maximale de 250 \$ plus les taxes applicables pour lesdits pictogrammes;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité de faire exécuter, à même le contrat de la municipalité, le lignage des espaces de stationnement et des pictogrammes pour personnes handicapées; d'autoriser le paiement des dépenses relatives à ces travaux à même les budgets adoptés; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Le conseil précise par ailleurs qu'il refuse l'ajout de place de stationnement sur le côté de la voie de circulation de façon à ne pas nuire à la fluidité de la circulation.

**32. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ**

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

**33. LEVÉE DE LA SÉANCE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 166-06-14**

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 18.

*Note : Veuillez noter que ce procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 8 juillet 2014.*

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU  
MARDI LE 8 JUILLET 2014 À 20 HEURES**

*Bienvenue à tous!*

# Le 2<sup>e</sup> versement des taxes municipales est dû le 17 juin 2014

*Vous pouvez payer votre compte :*



- Au guichet ou comptoir de la Caisse populaire;
- Par la poste; (S.V.P. : inscrire le numéro de matricule sur votre chèque)
- Déposer un chèque dans la chute à livres (située à droite de la porte d'entrée du BUREAU MUNICIPAL – 21 place Mauriac);  
S.V.P. : inscrire le numéro de matricule sur votre chèque
- Par internet, **Accès D** : il est très important de suivre les étapes suivantes :
  - **Nom du fournisseur** : *St-Liboire*
  - **Catégorie** : *Taxes municipales*
  - **Choisir** : *Municipalité St-Liboire – Taxes (QC)*

Le numéro de référence demandé correspond au numéro de matricule de votre propriété (14 chiffres n'incluant pas les « 0 »)

# LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

MARDI LE 24 JUIN 2014  
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

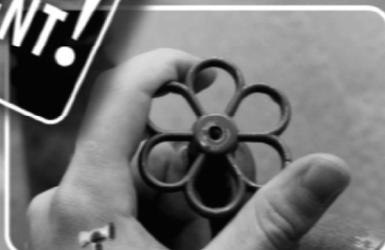


ET

LUNDI LE 30 JUIN 2014  
FÊTE DU CANADA

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

JE CONSOMME  
EAUTREMENT!



*L'eau est  
source de vie.  
Il importe  
de la préserver.*



[www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca)



 /EAUtremement

Québec 

# AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF

## USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre patience et votre collaboration suite à l'avis d'ébullition préventif de l'usine de traitement d'eau potable de St-Liboire.

Nous avons effectué plusieurs travaux de réfection de la vieille partie de l'usine en prévision du branchement du futur puits numéro 4 et ces travaux devraient nous permettre de réduire, de façon significative, les risques d'interruption de service au sein de la Municipalité.

Nos travaux sont maintenant complétés et nous pouvons poursuivre les démarches pour le branchement du puits numéro 4.

Encore une fois, mille fois merci pour votre collaboration.

---

## LES FLEURONS DE SAINT-LIBOIRE

### 2014

N'oubliez pas de vous inscrire. Vous avez jusqu'au 11 juillet 2014 pour aménager vos propriétés et vous inscrire au concours « **Les Fleurons de Saint-Liboire** ». Un jury évaluera les propriétés inscrites entre le 20 juillet et le 8 août 2014. Les prix seront remis lors d'un cocktail qui se tiendra en septembre prochain.

Trois catégories possibles :

- Catégorie « Façade »
- Catégorie « Jardinière et/ou boîte à fleurs »
- Catégorie « Commerces et industries »

Trois (3) prix seront remis par catégorie. Un seul prix par participant.

Vous êtes invités à participer en grand nombre. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en appelant au 450 793-2811 poste 21 ou en nous écrivant à l'adresse de messagerie électronique suivante : [admin@municipalite.st-liboire.qc.ca](mailto:admin@municipalite.st-liboire.qc.ca).

Vous pouvez consulter les critères d'évaluation sur notre site internet :

[www.municipalite.st-liboire.qc.ca](http://www.municipalite.st-liboire.qc.ca)



## **LES BARBECUES AU PROPANE**

**Votre SÉCURITÉ  
et le PROPANE**

### ***Quoi faire si le barbecue prend feu ?***

Si possible, fermer le robinet de la bombonne  
Fermer le couvercle pour étouffer le feu  
Si le feu persiste, composer le 9-1-1

### ***Quoi faire si la bouteille de propane prend feu ?***

Composer le 9-1-1  
Ne pas tenter d'éteindre le feu

### ***Comment transporter la bouteille de propane ?***

Garder la bombonne en position debout  
S'assurer que la valve de sécurité est bien fermée  
Garder une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert  
S'assurer que les bombonnes de 20 kg (45 lb) sont munies  
d'un bouchon d'étanchéité

***Ne jamais utiliser un  
barbecue à l'intérieur***

***Laisser un mètre (3 pi) entre  
le barbecue et la structure  
ou le mur***



Québec 

Orépéc 



# Le mot des inspecteurs

## La coupe de l'herbe et des mauvaises herbes

À Saint-Liboire, le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot vacant ou d'un terrain doit faire, chaque printemps, un nettoyage complet comprenant la coupe des mauvaises herbes et arbustes spécialement les hautes herbes teigneuses (*arctium minus*, *arctium lappa*) et l'herbe à poux (*ambrosia trifida*, *ambrosia artémisiifolia*).

Dans les secteurs du périmètre d'urbanisation (village), la coupe de mauvaises herbes doit être faite au moins une fois par année **au plus tard le 15 juin**.

Dans le secteur agricole, la coupe de mauvaises herbes doit être faite au moins une fois par année, **au plus tard le 15 juillet** autour de tout bâtiment pour une bande de 10 mètres et le long des routes pour une profondeur de 50 mètres à partir de l'emprise du chemin.

Les normes du *Règlement numéro G-200* s'ajoutent à celles-ci. Ce règlement mentionne que tout propriétaire d'un terrain vacant, autre qu'un champ cultivé ou en pâturage, ne peut laisser pousser le gazon à une hauteur de plus de 20 cm.

Dans le même ordre d'idée, voici un dépliant produit par le *ministère de la Santé et des Services sociaux* concernant l'herbe à poux. Selon leur recommandation, il est préférable d'arracher ou de couper cette herbe à la mi-juillet et à la mi-août, avant l'émission du pollen, afin de réduire les effets sur la santé.





# ST-LIBOIRE EN FÊTE

**28 et 29 juin**

**BRUNCH**

**29 juin**

**10 h 30 à 13 h**

Cette année, plus grand, plus d'espace, 200 places assises en même temps

**0 à 4 ans gratuit**

**5 à 11 ans 6.00\$**

**12 ans et plus 12.00\$**

**Billets en vente auprès des membres du comité :**

Nancy Asselin-Lépine, Martine Bachand, Nadine Lavallée, Germain Beauregard,  
Gilles St-Onge, Jean-Francois Chagnon, Steeve Desjardins, Sylvain Belval,  
Denis Chabot et Yves Winter





Samedi le 28 juin de 13h00 à 23h00 et  
Dimanche le 29 juin de 10h00 à 16h00  
Aura lieu à l'Aréna Sogetel du Centre  
Martin-Brodeur...

# Saint-Liboire

# EN FÊTE!

## Gratuit pour tous!

Bienvenue à tous les citoyens de Saint-Liboire.

Bière et breuvages en vente sur place.

# ACTIVITÉS DE LA

Randonnée à vélo présentée par  
Denis Chabot Maire de Saint-Liboire  
dès 9h00



Culbute sera parmi nous  
pour les petits  
de 13h30 à 15h30



Jeux gonflables  
de 13h00 à 18h00



# SAMEDI



En soirée  
Spectacle de musique  
Rosie and  
the Bad Boys



22h00 Feux d'artifice présentés par  
Constructions Richard Deslandes et Dominic Lemay

**N'oubliez pas d'apporter vos chaises!**

# FIN DE SEMAINE.

Le Marché des Artisans de Saint-Liboire en Fête  
se déroulera toute la fin de semaine.



Samedi dès 13h00.

Dimanche de 10h00-15h00

Voici nos Artisans:

Céline Desmarais Coutures et tableaux

Demoiselle Coquette

La Boîte à Attaches

Le Mielleux

Les Créations J'en veux un

Les Éditions du Mousquet d'Or

Mary-Pop Créations

Créations belle Dame

Éditions de la Smala

Le Faire-Part en Fête

Les Créations CamZie

Les Créations Mia-Faith

Myl et une Clé

Spectacle du Club  
Sportif Nawatobi  
Upton dès 13h30

# DIMANCHE

Spectacle de Kiro  
11h00-12h00



Brunch

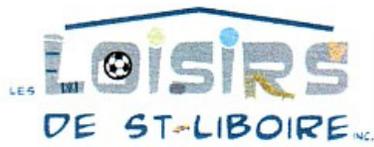
présenté par  
la Caisse Desjardins  
du Plateau Maskoutain  
10h30-13h00

Promenades en calèche  
présentées par Marobi  
de 13h30-15h00

Saint-Liboire en Fête est possible grâce à tous ses précieux partenaires.

**Merci à vous tous!**

	<b>PLATINE</b>  <b>Desjardins</b> Caisse du Plateau maskoutain  Dominic Lemay	Denis Chabot  
---	--	---

<b>OR</b> 		<b>ARGENT</b> Distribution Godro Excavation Patrice Gosselin Marobi Oz Sports
--	---	---

<b>BRONZE</b>	
Atelier De Soudure St-Liboire inc.	Centre Équestre L'Élixir
Drainage Lazure inc.	Ferme Burnbrae
Garage Guy Laperle	Garage Lucien Ménard
Horizon Graphique	Les Serres Beauregard
Location Party-Tente	Marché Tradition Sylvain Martel
Olymel	Promutuel Bagot
Pharmacie Nicolas Borri	TRB 95 inc.
William Houde Ltée	

Autres partenaires

Anne La Petite Cordonnière  
Forages Marc Langelier  
Maison Phaneuf  
Resto Le-Lib  
Salon Nancy

Dépanneur 4 étoiles  
Garage G&D  
Nathalie Dauphinais Notaire  
Salon Ginette Robert  
St-Hubert Express

Eau Bio Santé  
Garage Luc Meunier  
Raynald Dupras  
Salon Maryse  
Tim Hortons

Comité organisateur

Nancy Asselin-Lépine  
Sylvain Belval  
Steeve Desjardins  
Yves Winter

Martine Bachand  
Denis Chabot  
Nadine Lavallée

Germain Beauregard  
Jean-François Chagnon  
Gilles St-Onge



## Un tout nouveau trajet pour notre randonnée à vélo!

Départ du Parc des bénévoles  
le samedi 28 juin 2014 à 9h00

Dans le cadre de St-Liboire en Fête, il y aura une randonnée en vélo sur les routes de notre belle campagne Liboiroise.

L'activité est ouverte à tous car cette année nous offrons 3 parcours; un de 7km dans le village pour les plus petits (jusqu'à 10 ans) avec 3 arrêts où des jeux et compétitions amicales attendront nos participants les moins de 6 ans devront être accompagnés d'au moins un adulte. Un parcours de 25km pour les familles et un de 60km pour les plus expérimentés. Durant le parcours, tous les participants pourront profiter d'un temps de repos ainsi qu'un lunch à la fin du trajet pour la modique somme de 2\$. Nous aurons aussi des prix de présence lors de cette activité.

Pour informations:

Sylvain Belval 450 793-4840 - Steeve Desjardins 450 793-2585 - Jean-François Chagnon 450 793-4932

---

### Formulaire d'inscription

Nom: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

Nombre de participants de votre groupe:

Nombre de lunches:

Nombre de participants au 7km  au 25km  et au 60km

Mettre le formulaire et l'argent dans une enveloppe et déposez-la dans la chute à livres de l'Hôtel de ville.

# BIBLIO SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751

*L'heure du conte*

*Avec animation*

*Tous les premiers mercredis du mois*

*À 19 h*

*Durée ½ h*



## Nouvelles acquisitions

### Romans adulte

La désirer c'est la condamner / Day, Sylvia

1956, les misères de Lauretta : [roman d'époque] / Hade, Mario

Les héritiers du fleuve, 1918-1929 / Tremblay-D'Essiambre, Louise

Central Park : roman / Musso, Guillaume

Ivresse / McKenzie, Catherine

Le carnet maudit / Hanson, Élie

Mortel secret : roman / Thompson, Carlene

### Documentaires adulte

Les codes de vie : 7 secrets de vie révélés / Harpenau, Patty

Le retour au Why Café / Strelecky, John P.

### Romans Jeunesse

C'est la faute à Patrick Roy / Gélinas, Luc

Winx club. 32, Les animaux magiques / Marvaud, Sophie

Héros du futur / Jarry, Nicolas

### Bandes dessinée

L'agent Jean!. 6, Un mouton dans la tête / A., Alex.

Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus 1,2 / Dewandre, Paul





## Conservez vos contenants consignés!



Le camp de jour de Saint-Liboire sollicite votre participation à ses collectes de canettes et de bouteilles. Sous la surveillance de leurs animateurs et parents bénévoles, les jeunes du camp de jour passeront de maison en maison. Les profits engendrés par les collectes iront directement au camp et serviront, entre autres, à acheter du nouveau matériel.



## Dates des collectes : Les mardis 8 juillet et 5 août

\*collecte reprise le lendemain si pluie



- ✓ Conservez vos canettes et vos bouteilles pour nos collectes.
- ✓ VOUS ÊTES ABSENTS : déposez vos canettes et vos bouteilles dans un sac ou une boîte près de votre porte. Indiquez qu'il s'agit d'un paquet pour nous en inscrivant «canettes (bouteilles) pour le camp de jour».
- ✓ Il est possible de venir porter vos canettes et vos bouteilles directement au Centre Martin-Brodeur tout l'été lors des heures d'ouverture du camp de jour.



Merci à tous !



### Bénévoles recherchés pour les collectes

Vous êtes intéressées à joindre notre équipe, nous avons toujours besoin de bénévoles En effet, nous avons, besoin d'un coup de main pour les tâches suivantes :

- Trier les contenants consignés (canettes, bouteilles 2 litres, bouteilles 710 ml) et remplir les sacs (2 ou 3 personnes, dont au moins un adulte).
- Suivre à l'aide d'une voiture ou d'un camion un groupe d'enfants dans les rues afin qu'ils puissent y déposer les contenants. Venir porter les contenants lorsqu'il y en a beaucoup au centre Martin-Brodeur (5 personnes).
- Recevoir les enfants dans leur cour pour leur offrir des rafraîchissements. (Quelques maisons situées sur le parcours des enfants)

Si vous êtes intéressés à nous aider, téléphonez à la coordonnatrice du camp le plus tôt possible en composant le 450 793-4688. Demandez Audrey.



# DE NOTRE CLASSE À VOTRE TABLE !

## MERCI À NOS PARTENAIRES LOCAUX !

C'est avec grand plaisir que nous, les élèves de 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> année de l'école Henri-Bachand souhaitons remercier et souligner la collaboration de différentes entreprises de Saint-Liboire qui ont grandement aidé à la mise sur pied du projet entrepreneurial de notre classe. Cette année, dans le cadre du concours québécois en entrepreneuriat, nous avons mis sur pied un projet consistant à la création de jardins palettes.

Nous tenons à souligner la grande participation des **Serres Beauregard de Saint-Liboire** et de leurs employés qui nous ont si gentiment accueillis dans leurs serres afin de nous épauler dans notre projet et nous faire bénéficier de leur expertise. Sans eux, notre projet n'aurait pu se réaliser ! Nous voulons également remercier : **Dion électrique** qui nous a fourni des bouts de tuyaux qui nous ont permis de créer le système d'irrigation des jardins. **Les constructions Richard Deslandes** qui ont fourni des mètres et des mètres de toile géotextile qui ont permis d'emballer nos jardins. **Donais et Fils** qui nous a fait bénéficier d'escomptes sur divers matériaux. **Excavation Plante** qui nous a livré et fourni toute la terre nécessaire au remplissage de nos jardins.

Conçus à partir de palettes de bois, nos jardins palettes offrent à nos clients un assortiment de fines herbes (basilic, thym, romarin), des concombres, des tomates, des fraises, de la laitue ainsi que des fleurs comestibles. Grâce aux judicieux conseils des gens des serres Beauregard, nous avons choisi des plants occupant peu de place, mais produisant de façon intéressante tout au long de l'été.

Notre produit s'adresse à toutes les personnes souhaitant avoir un potager sans certains désagréments du potager traditionnel. Les jardins palettes que nous offrons sont faciles à entretenir. Occupant peu d'espace et étant facile à déplacer, les gens peuvent déplacer leur jardin palette comme bon leur semble et l'entreposer lorsque la saison est terminée. Il leur sera possible l'année suivante de regarnir leur jardin palette et d'expérimenter de nouvelles pousses s'ils le désirent.

Nous sommes 22 élèves dans la classe et chacun de nous, les filles comme les garçons, y avons pris part. Dès le départ, ce projet très stimulant a su capter notre intérêt. Il nous a également permis de développer notre esprit d'équipe, notre sens des responsabilités ainsi que notre créativité. Tous rassemblés autour de ce projet enrichissant et novateur, nous formons une équipe du tonnerre !

Notre projet a remporté la finale locale du concours québécois en entrepreneuriat et s'est donc rendu à la finale régionale. Les jardins palettes que nous avons fabriqués sont déjà tous vendus. Ils seront aux serres Beauregard jusqu'à la mi-juin où nos clients viendront en prendre possession. Passez les voir si le cœur vous le dit !

Encore une fois,

**MERCI AUX ENTREPRISES DE SAINT-LIBOIRE**

de nous appuyer dans nos différents projets !

Les élèves de la classe de 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> année

## Un MERCI tout spécial... de l'école Henri-Bachand

Les jeunes du 3<sup>e</sup> cycle de l'école Henri-Bachand, ont la chance de vivre depuis 2009-2010, de très belles activités grâce à la mise en place du Programme initiation sport-réussite éducative. En effet, les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année bénéficient d'une période de musique et d'anglais ainsi que deux périodes d'éducation physique supplémentaires sur un cycle de dix jours. Chaque classe profite donc de quatre heures d'enseignement avec deux enseignantes qui les aident dans leurs apprentissages. Nous profitons aussi des infrastructures du Centre Martin Brodeur et nous avons la chance d'avoir un tableau interactif dans chacune des classes. Aussi, plusieurs entrées et sorties éducatives sont réalisées tout au long de l'année.

Pour que ce beau Programme puisse exister, nous avons besoin de partenaires financiers et nous avons eu la chance d'avoir depuis cinq ans, Les loisirs de St-Liboire, la municipalité de St-Liboire, La Caisse Desjardins du Plateau maskoutain, Les entreprises Richard Deslandes, MdKO Style, OZ Sports, Horizon Graphique, les Marchés Tradition ainsi que M. Jean Brault qui ont rendu possible ce projet.

C'est donc avec une immense gratitude que l'équipe école Henri-Bachand ainsi que tous ses élèves leur disent un gros MERCI!!!!

*Joëlle Lanoie,*  
Directrice de l'école Henri-Bachand





**Organise une  
soirée**

# **Fort Boyard**

**Vendredi 20 juin 2014  
de 19h00-22h00  
à L'Hôtel de Ville**



**Première énigme:**

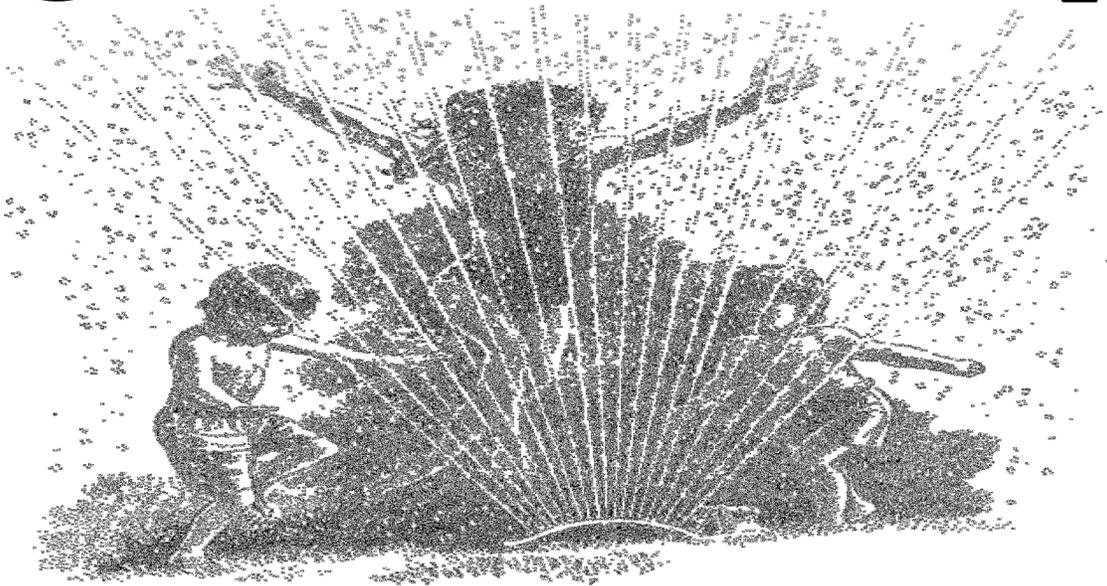
**mot de 3 lettres,**

**tu le garderas avec toi tout au long de ta vie et  
pour être présent, tu dois le donner  
à Guylaine au 450 793-3180.**

**Qui suis-je?**

**N'oublie pas de porter des vêtements de circonstance...**

# Jeux d'eau



## Les jeux d'eau seront ouverts bientôt, n'hésitez pas à en profiter!

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, entré en vigueur le nouveau règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels. En plus des piscines, ce règlement concerne les pataugeoires, jeux d'eau et autres bassins artificiels dont l'eau y est recirculée. **Nos jeux d'eau sont dotés d'un système de récupération et de filtration de l'eau.**

Ce règlement a pour objet d'établir des normes relatives à la qualité de l'eau des piscines et autres bassins et elle s'assure que la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau soit conforme aux normes.

Nous comptons sur la collaboration de toute la population pour s'assurer que toutes les précautions nécessaires seront prises pour éviter des événements tels que des accidents fécaux, vomitifs ou autres qui peuvent dégrader la qualité de l'eau et exposer les êtres humains aux souillures. (Réf. Texte Loi sur la qualité de l'environnement)

Nous tenons à vous informer que, lorsque l'eau ne respecte pas l'une des normes de qualité prévues, le responsable du bassin doit vérifier son système et si c'est nécessaire le responsable doit faire sortir immédiatement toutes les personnes et fermer l'accès aux jeux d'eau. Par la suite la réouverture des jeux se fera seulement lorsque tous les échantillons des prélèvements seront jugés conformes par le laboratoire. Cette fermeture peut s'échelonner sur une période de 1 à 15 jours.

Le comité des Loisirs de St-Liboire inc.

# COMITÉ DES AÎNÉS

## VOITURAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Le service a effectué huit voiturages et accompagnements au cours du mois de mai 2014. Merci aux bénévoles qui assurent ce service. Pour en profiter, un seul numéro une journée ou deux avant l'événement 450 793-4902.



**ACTIVITÉ À VENIR  
AU DOMAINE ST-LIBOIRE  
À 19 HEURES**



Vendredi le 20 juin : Bingo



**ACTIVITÉ À VENIR  
AU PARC DES BÉNÉVOLES**



Samedi 23 août : Épluchette de maïs sucré sous la gloriette  
et pétanque

Au nom du comité,

*Raymond Tardif*

# COMITÉ DES AÎNÉS ET ÂGE D'OR

## VOYAGE A L'AUBERGE DU LAC WILLIAM

- LIEU:** L'auberge, classée quatre étoiles, est située en bordure du lac William, dans la région des Bois- Francs à Saint-Ferdinand près de Princeville.
- DATE:** 14, 15, 16 septembre 2014
- ACTIVITÉS:** deux: déjeuners, dîners, soupers et couchers  
balade en ponton,  
soirée spectacle, danse  
visites dans la région
- PRIX:** selon la catégorie de chambre choisie et le nombre d'occupants, consultez le tableau ci-joint:  
Transport + ou - 70.00 \$ selon le nombre de personnes.



**Forfait *Souvenir d'été* 2 nuits / 3 jours**  
Arrivée possible du dimanche au mercredi

- Deux soupers;
- Deux déjeuners;
- Deux dîners;
- Soirée spectacle avec la troupe Pure Laine ou pièce de théâtre;
- Soirée dansante;
- Balade en ponton;
- Visite Héritage Kinnear's Mills;
- Visite des produits d'érable St-Ferdinand B;
- Visite des Jardins de vos rêves;
- Visite de la galerie d'art Richard Boutin.

	Chambres régulières	Chambres supérieures
	TOTAL Tx incluses	TOTAL Tx incluses
Occupation double :	305,00 \$	330,00 \$
Occupation triple :	275,00 \$	295,00 \$
Occupation quadruple :	255,00 \$	275,00 \$
Occupation simple :	367,00 \$	457,00 \$

Cette activité est possible grâce à la collaboration de l'Âge d'Or de Saint-Liboire **et elle s'adresse à toutes et tous, de tous âges.**

**RÉSERVATION:**

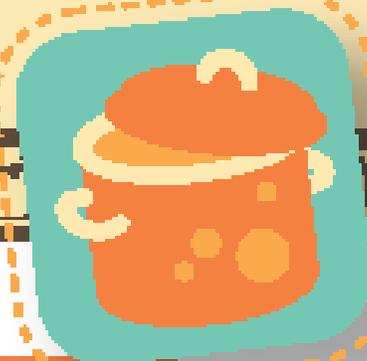
Mme Georgette Meunier	450 793-2912
Mme Denise Heine	450 793-2396
M. André Petit	450 793-2773
M. Raymond Tardif	450 793-4902



Au nom du comité,

*Raymond Tardif*

# Les cuisines collectives de Saint-Liboire



1 cuisine / mois

15\$ / cuisine

4 plats / atelier

ex. : 1 soupe, 2 plats principaux, 1 dessert

4 portions minimum

Les recettes sont généralement choisies par les participants, selon la disponibilité des denrées, au gré des saisons.



- Cuisiner en toute simplicité, au fil des recettes
- Économiser
- Partager de nouvelles idées
- Briser la routine des repas
- Cuisiner en groupe

Ces cuisines s'adressent aux familles à faible ou moyen revenu, aux personnes seules, aux étudiants. Des groupes de 3 à 5 personnes sont formés.

**Actuellement, 2 groupes sont en action à Saint-Liboire et il y a encore des places de disponibles.**

**Pour informations ou inscription, téléphonez à**

Chantale Vanier, au 450 261-1110

ou envoyez un courriel avec vos coordonnées et vos questions à :

[c.vanier@lamoissonmaskoutaine.qc.ca](mailto:c.vanier@lamoissonmaskoutaine.qc.ca).



**La Moisson Maskoutaine**

2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2

Tél. 450 261-1110 / Télécopieur 450 261-1120

Courriel : [info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca](mailto:info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca)

Site Internet : [www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca](http://www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca)



**LES**  
**MATINÉES**  
**GOURMANDES**  
**MARCHÉ ROTATIF**

PACTE RURAL

 Maskoutains

  
CLD Les Maskoutains

MONTÉRÉGIE  
LE  
**GARDE-MANGER**  
du Québec

GRANDE RÉGION DE  
SAINT-HYACINTHE  
MEMBRE  
COMPLICE

Québec 

# CET ÉTÉ, UN MARCHÉ PUBLIC CHEZ-VOUS !

*Les samedis  
de 9 h à 12 h*

**SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**  
*1384, rue Principale*

› 21 JUIN, 19 JUILLET ET 16 AOÛT

**SAINT-JUDE**  
*940, rue du Centre*

› 28 JUIN, 26 JUILLET ET 23 AOÛT

**SAINTE-MADELEINE**  
*75, rue Saint-Simon*

› 5 JUILLET, 2 AOÛT ET 30 AOÛT

**SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**  
*421, 4<sup>e</sup> Avenue*

› 12 JUILLET, 9 AOÛT ET 6 SEPTEMBRE



# Parc des Bénévoles

## Les rendez-vous du jeudi

À compter du jeudi 5 juin, des spectacles d'artistes amateurs de notre région seront offerts gratuitement sous la gloriète du Parc des Bénévoles à 19 h.

Jeudi 3 juillet

Groupe Platinum (Band de jeunes)

Jeudi 17 juillet

Groupe N-J Rock (Band de jeunes)

Jeudi 21 août

Groupe Vintage (Jazz band)

Les spectacles sont toujours à 19 h

Possibilité que d'autres spectacles s'ajoutent les jeudis soirs.



## Bienvenue à tous

« Apportez vos chaises »



# 10 ans déjà!

2004 - 2014

**LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE ST-LIBOIRE**

Vous invite à son  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

**Mercredi le 18 juin 2014 à 19 h**

Au sous-sol du bureau municipal  
de Saint-Liboire.  
(21, Place Mauriac)

**St-Liboire en Fête**



Venez rencontrer l'équipe de Premiers Répondants à son kiosque.  
Pratiquez la technique de RCR et courez la chance de gagner une trousse de premiers soins pour le voyage ou la voiture.



**En cas d'urgence COMPOSEZ LE 911**  
N'hésitez pas à communiquer avec nous  
pour toute information ou tout commentaire:  
**450 793-4334** (Boîte vocale)  
serviceprst-liboire@hotmail.com

« Quand chaque minute compte, les Premiers Répondants de St-Liboire sont là! »

# **AIDEZ-NOUS À PRÉSERVER NOTRE EAU POTABLE**

## **USAGE DE L'EAU À L'EXTÉRIEUR (Règlement 256-12)**



### **Périodes d'arrosage**

Les périodes d'arrosage manuel diffèrent en fonction de certains éléments. Vous trouverez les différentes spécifications ci-dessous.

### **L'arrosage des jardins, potagers, boîte à fleurs, jardinières ou des plates-bandes**

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière ou d'une plate-bande est permis le **mercredi de 20 h à 23 h**.

### **L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes**

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux, distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- a) les **mardis** pour les immeubles portant un **numéro civique pair**;
- b) les **jeudis** pour les immeubles portant un **numéro civique impair**;

Pour les systèmes **d'arrosage automatique des pelouses**, il est permis d'arroser uniquement le matin entre 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

### **L'arrosage des nouvelles pelouses et nouvel aménagement** **Permis obligatoire.**

**Le permis doit être demandé au moins 10 jours avant l'implantation de la nouvelle végétation.** Lors de la demande de permis vous devez produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées. Le permis vous autorise à arroser tous les jours de 20 h à 24 h, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage extérieur **est permis en tout temps** s'il est effectué au moyen d'un *contenant, comme un arrosoir, d'une capacité maximale de 20 litres*, non relié au réseau de distribution municipal.





### Lavage de véhicules

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage.

Le lavage des **véhicules à l'aide d'un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique** est autorisé, en tout temps du lundi au vendredi et le samedi de 6 h à midi.



### Lavage des entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs et des patios est interdit.

Le lavage des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai de chaque année ou lorsque des travaux le justifie.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.



### *Remplissage de piscines*

Le remplissage de nouvelles piscines, spas et piscines gonflables de plus de 800 litres est **strictement interdit**. Ce remplissage doit être **fait par camion-citerne**.

Pour l'ouverture et le maintien à niveau des piscines existantes, **seule la mise à niveau des piscines existantes est autorisée selon les directives données à cet effet, à chaque année, par la Municipalité.**

⇒ Ne s'applique pas au remplissage d'une pataugeuse d'une capacité inférieure à 800 litres.

### **Restrictions**

**Il est interdit de fournir de l'eau à d'autres personnes, de la gaspiller ou de se servir de l'eau autrement que pour son propre usage.**

**Il est interdit d'arroser de telle manière que l'eau soit gaspillée ou ruisselle sur la voie publique.**

# Pastorale Paroissiale

**Éveil à la spiritualité** : Ces soirées s'adressent aux parents qui inscrivent leurs enfants au parcours de l'initiation et au 1<sup>er</sup> parcours. Si intéressé, communiquez avec Denise au 450 793-4821.

Pour l'an prochain, les jeunes qui désirent s'inscrire **aux parcours catéchétiques** doivent s'inscrire avant le 30 juin 2014. Si ce n'est pas fait, faites-le maintenant en téléphonant à Denise Lemonde au 450 793 4821.

**Vacances de notre prêtre-modérateur** : Yvon Alix sera en vacances du 23 juin au 4 juillet 2014. Les paroissiens (es) de l'Unité des Semeurs te souhaitent un bon repos bien mérité.

**Onction des malades** : Vendredi matin le 27 juin 2014 à la messe de 8 h 30, il y aura imposition de l'onction des malades pour les personnes qui le désirent. Le tout aura lieu à l'église de Saint-Liboire. Si des personnes ont besoin de transport, communiquez avec Denise Lemonde au 450 793-4821.

**La fin de semaine de Saint-Liboire en fête**, soit les 28 et 29 juin, venez nous voir, nous serons présents parmi les organismes de la paroisse et ça nous fera plaisir de discuter avec vous.

## **Pour les papas...**

Il existe, au fond du cœur, un endroit secret réservé aux pères, un endroit empreint des souvenirs, des moments qui ont meublé notre enfance... Un endroit empreint d'amour et de gratitude... PAPA, tu es aimé plus que les mots ne sauraient l'exprimer.

**BONNE FÊTE À TOUS LES PAPAS ET GRANDS-PAPAS**

**ET MERCI POUR TOUT!**

## **JE TE SOUHAITE DU TEMPS**

Prends le temps de penser : c'est la source du pouvoir.

Prends le temps de jouer : c'est le secret de la jeunesse.

Prends le temps de lire : c'est la source du savoir.

Prends le temps d'aimer et d'être aimé : c'est la grâce de Dieu.

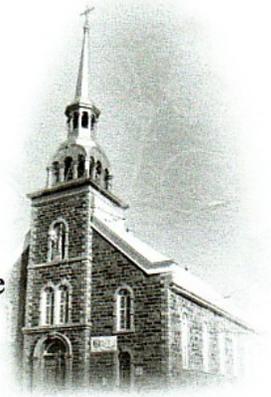
Prends le temps de rire : c'est la musique de l'âme.

Prends le temps de prier : c'est la force de l'homme.

Bonnes vacances à tous ! Soyez prudents !

Louissette Phaneuf présidente du C.P.P.

# Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire



Deux bonnes nouvelles :

Commençons par la nouvelle qui suscite de la joie...

Encore cette année, les Serres Beauregard nous ont permis de décorer la façade de notre église. Avec leurs coloris, leurs formes et les textures très diverses, ces végétaux créent un paysage très apprécié des petits et des grands.

Merci à Jean-Pierre et Chantal pour leurs précieux conseils !

Merci à Denise Beauregard pour sa débordante générosité ! Merci infiniment !

Et nous de Saint-Liboire... remercions ces gens en allant leur rendre une petite visite. Ils ont des fleurs pour tous les goûts et tous les budgets...

On se donne rendez-vous **aux Serres Beauregard**, 135, rang Charlotte, à Saint-Liboire

-----  
Grâce à un don de la Caisse Desjardins du Plateau maskoutain, nous avons fait réparer les perrons de l'église, des pierres se détachaient des rampes... Il fallait y voir!  
Votre Caisse Desjardins aide le milieu... On peut toujours compter sur notre institution financière.

-----  
Puis, une nouvelle qui attriste vraiment...

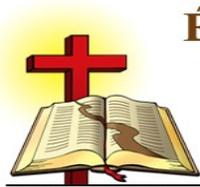
À la fin de mai, quelqu'un s'est introduit dans l'église et a dérobé le ciboire qui s'y trouvait. Nous croyons que, grâce aux gens de Saint-Liboire, nous pouvons avoir des pistes qui nous permettraient de retrouver ce vase sacré. La confidentialité sera respectée.  
Merci de votre collaboration !

-----  
Permettez-moi... un petit rappel : Avez-vous oublié votre église ?

Nos ancêtres ont bâti ce beau monument. Ils ont peiné pour offrir à la population un lieu qui ferait la fierté des générations futures. Nous n'avons plus qu'à l'entretenir... C'est un patrimoine que nous nous devons de préserver. Pour y arriver, il faut compter sur la générosité des citoyens et des citoyennes de Saint-Liboire.  
Pour chaque don, dîme et quête identifiée : un reçu d'impôt vous est remis.

L'adresse : Fabrique de la Paroisse de Saint-Liboire  
111, rue Saint-Patrice  
Saint-Liboire

par : Denise Heine, présidente



# Église Évangélique Baptiste de Saint-Liboire

*... Une communauté pour la région*

175, rue Paquette, Saint-Liboire (Québec), J0H 1R0

## On aime ça de la visite!

Depuis des années, on se côtoie peut-être sans trop se voir, on a peut-être échangé une salutation de loin, on ose peut-être pas trop se regarder au cas où on se sentirait obligé de quelque chose. Parfois, vous passez peut-être devant chez nous, parce que vous n'avez pas le choix la caisse est juste devant! Il y avait peut-être du monde, vous jetez un regard de loin pour voir si vous connaissez quelqu'un, ou vous êtes peut-être tout à fait indifférents, mais j'en doute parce que vous prenez tout de même le temps de lire cet article.

Aujourd'hui, je voulais juste vous dire que l'on aime ça de la visite. Si vous osez entrer, vous aurez probablement l'occasion de prendre un café avec des gens bien ordinaires, qui ont des conversations comme tout le monde, qui s'intéressent à ce qui se passe autour d'eux. Je ne vous cacherai pas que vous entendrez parler de Dieu, mais tout simplement parce que l'on est comme tout le monde, on ne peut s'empêcher de parler de ce qui nous passionne. Imagiez un Dieu tout puissant qui s'intéresse à des gens ordinaires, des gens qui ne voulaient rien savoir de Lui, et pourtant Il les aime assez pour leur offrir le pardon et d'être réconcilié avec Lui. N'est-ce pas passionnant? Que fait-on quand on se rencontre? On chante, on regarde ce que la bible a pour nous aujourd'hui, on partage ce que Dieu fait dans nos vies, on rit, on pleure, parce que c'est la famille que Dieu nous a donnée, une famille avec des gens comme vous.

Si vous n'osez pas entrer, je vous comprends, on ne se connaît pas beaucoup, c'est pour cette raison que l'on vous donne accès à notre album de famille par notre site web. Vous verrez et pourrez entendre et réaliser que l'on est des gens bien ordinaires. Vous aurez peut-être par la suite le goût de venir prendre un café ou un jus avec nous!

Osez vous arrêter lors de Saint-Liboire en fête à notre table, juste pour nous voir, pour jaser, pour poser vos questions, n'importe lesquelles, ça se peut que l'on vous donne une invitation qu'est-ce que vous voulez, on aime ça de la visite!

Rencontre: le dimanche à 10 h, dès le 6 juillet

**C'est une invitation!**

Sylvain Belval (450)793-4840

<http://st-liboire.weebly.com>

[eebstl@hotmail.com](mailto:eebstl@hotmail.com)



## **L'Assemblée Générale Annuelle**

*a eu lieu le 4 juin 2014*

*au sous-sol de l'hôtel de ville, à Saint-Liboire.*

*Le rapport des activités ainsi que le rapport financier pour  
l'exercice terminé le 28 février 2014 ont été présentés aux  
membres présents*

La Coopérative demeure en fonction et est toujours  
à la RECHERCHE ACTIVE d'un médecin.

Chaque semaine, une présence au bureau est assurée  
pendant quelques heures.

Vous pouvez nous laisser un message dans notre boîte vocale et nous vous  
contacterons dans les plus brefs délais possibles.

*Nous offrons actuellement les services de soins de pieds, de prises de sang et de  
certains suivis : tension artérielle, etc... Contactez-nous pour un rendez-vous.*

Nos bureaux sont situés au 54, rue Saint-Patrice, local 104 à Saint-Liboire.

Tél. : 450 793-4414, télécopieur : 450 793-2615

Courriel : [coopsante.st-liboire@cgocable.ca](mailto:coopsante.st-liboire@cgocable.ca)

## La grande région de Saint-Hyacinthe – Terre d'innovation

C'est le 6 mai dernier qu'a eu lieu le lancement officiel de la campagne d'image de **La grande région de Saint-Hyacinthe – Terre d'innovation**. Plus de 200 personnes ont assisté à l'événement, au parc Les Salines.

### Mobilisés pour la grande région

Plusieurs partenaires ont choisi de parler d'une seule voix afin de créer une nouvelle image qui contribuera au développement de la grande région de Saint-Hyacinthe. Leur mission est d'attirer et de retenir de nouveaux citoyens, investisseurs, clients, touristes et étudiants, et ce, sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains. Grâce à cette mobilisation et à un large consensus, cette nouvelle image est maintenant prête à rayonner.

### Une campagne audacieuse de trois ans

Cette nouvelle image sera déployée à travers une campagne de trois ans. Elle est axée autour de mots percutants servant à piquer la curiosité tels que : « Dominante », « Étourdissante », « Cérébrale », « Épuisante », « Déroutante » et « Complexe ». L'ajout de phrases explicatives permet ensuite de décrire différentes facettes positives de la région. Le terme « Épuisante », par exemple, fait référence au vaste réseau de pistes cyclables, aux piscines municipales et aux terrains de golf disponibles dans la région.



Cette campagne cible différents objectifs. La première année vise à implanter la nouvelle image auprès des citoyens de la grande région de Saint-Hyacinthe. La deuxième phase, en 2015, fera rayonner la nouvelle image et ses ambassadeurs à l'extérieur de la grande région, notamment par le biais d'une campagne publicitaire auprès de médias nationaux. La troisième phase, en 2016, consolidera cette image.

« Nous sommes tous gagnants quand la concertation d'une communauté permet de faire ressortir le meilleur de nous-mêmes et le dynamisme des personnes à l'œuvre sur notre territoire », a mentionné le préfet de la MRC des Maskoutains, Mme Francine Morin.

« Chacun d'entre nous sera un ambassadeur de cette nouvelle image. Félicitations aux partenaires qui s'affichent déjà comme présents et motivés pour ce défi exceptionnel », a indiqué pour sa part M. Louis Gendron, président de la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains.

De nombreux maires ont pu assister au lancement de la campagne de l'image de marque, le 6 mai, au parc Les Salines, ainsi que M. Serge Bossé, directeur général de la Caisse Desjardins de Saint Hyacinthe, partenaire principal de la campagne.

**Vous habitez une maison construite avant 1945**  
**et vous voulez faire des rénovations....**  
**le programme d'aide à la rénovation patrimoniale pourrait vous aider!**

Suite au franc succès connu en 2013, la MRC des Maskoutains est heureuse d'annoncer le retour du programme d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale pour 2014.

Le programme vise à supporter les citoyens de la MRC dans leur démarche de rénovation, restauration et conservation des bâtiments résidentiels construits avant 1945. En s'inscrivant au programme, les citoyens peuvent bénéficier d'une consultation gratuite avec un architecte spécialisé en patrimoine qui pourra les guider dans leurs interventions afin de mettre en valeur l'aspect patrimonial et le style architectural de leur maison (**consultation d'une valeur de 500 \$ à 1 200 \$**).

Seuls les travaux extérieurs de rénovation, restauration ou conservation sont admissibles. Certains bâtiments agricoles de valeur patrimoniale exceptionnelle peuvent également être admissibles, sous réserve d'une évaluation et de l'approbation du responsable du projet à la MRC.

Le formulaire d'inscription au programme est disponible dans votre municipalité. Veuillez noter que des **frais de 50 \$** sont exigibles pour l'ouverture des dossiers. Ces frais sont toutefois remboursables lors de la demande de permis pour l'exécution d'une partie des travaux dans l'année suivant la consultation. Ce programme est rendu possible grâce à l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et Condition féminine et la contribution financière de ce ministère.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Robert Mayrand  
Chargé de projet en patrimoine  
[rmayrand@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:rmayrand@mrcmaskoutains.qc.ca)

☎ 450-774-5026





## PENSER ET AGIR FAMILLE

### AGRICULTEURS, MACHINERIES AGRICOLES ET VÉHICULES DE FERME

#### AGRICULTEURS, MACHINERIES AGRICOLES ET VÉHICULES DE FERME

À l'approche de la saison estivale, plusieurs automobilistes ont remarqué le retour sur nos routes d'une quantité importante de machineries agricoles et de véhicules de ferme. Essentiellement, l'utilisation et la circulation de ces véhicules sur les chemins publics sont régies par le code de la sécurité routière.

#### **Tout d'abord, définissons les termes ou expressions suivantes :**

- Machinerie agricole : Toute machinerie, motorisée ou non, conçue et utilisée exclusivement à des fins agricoles.
- Remorque de ferme : Une remorque d'une masse nette de 2300 kg ou moins, propriété d'un agriculteur et utilisée pour le transport de produits agricoles ou du matériel nécessaire à leur production.
- Tracteur de ferme : Un tracteur, muni de pneus, conçu pour tracter l'équipement agricole et utilisé à toutes fins lorsqu'il est la propriété d'un agriculteur ou exclusivement à des fins personnelles lorsqu'il est la propriété d'une personne physique autre qu'un agriculteur.
- Véhicule de ferme : Un véhicule automobile de type camion, camionnette ou fourgonnette dont le propriétaire est un agriculteur et qui est utilisé principalement pour le transport de produits et de matériel nécessaire à leur production.

#### **IMMATRICULATION :**

Règle générale, tout véhicule doit être immatriculé. Cependant, sont exemptés de l'immatriculation la machinerie agricole autre que le tracteur de ferme utilisé sur un chemin public appartenant à un agriculteur. Cependant, sur le chemin public, par exemple, une plaque **C** sera nécessaire pour tout tracteur de ferme; une plaque **R** ou **U** pour toute remorque de ferme.

#### **PERMIS DE CONDUIRE :**

Les classes 5, 6a, 6b, 6c et 8 (pour 16 ans et plus) autorisent la conduite d'un tracteur de ferme. La classe 6d n'est pas valide.

#### **ÉQUIPEMENTS :**

Le code de la sécurité routière prévoit plusieurs exemptions pour les agriculteurs afin de faciliter leur travail. Par contre, ils doivent tout de même respecter les règles suivantes soit :

- À une vitesse inférieure à 40 km/h, être munie d'un panneau avertisseur constitué d'un triangle de marche lente apposé à l'arrière du véhicule.

- À l'exception de la machinerie agricole non équipée par le fabricant, les garde-boue sont obligatoires.
- Le véhicule doit être équipé à l'arrière de deux réflecteurs rouges placés de chaque côté de l'axe vertical central.
- Toute machinerie agricole automotrice doit être munie de deux phares blancs à l'avant et de deux feux de position rouges à l'arrière.
- Les feux de détresse doivent être utilisés lorsqu'il est nécessaire de circuler à une vitesse susceptible de gêner ou d'entraver la circulation.
- Le rétroviseur est non obligatoire pour le tracteur de ferme.
- Si la largeur d'une machinerie ou de l'ensemble de véhicules agricoles excède 2,6 mètres (excluant les rétroviseurs), il doit être muni d'au moins deux feux jaunes clignotant simultanément ou d'un feu rotatif ou stroboscopique placés au sommet du véhicule.

### **QUELQUES RÈGLES SUPPLÉMENTAIRES :**

- N'étant pas équipé de feux de changement de direction, le conducteur d'un véhicule agricole doit signaler son intention d'effectuer un virage à droite ou à gauche à l'aide de signaux manuels.
- Il est interdit de circuler sur l'accotement sauf en cas de nécessité.
- La ceinture de sécurité doit être utilisée en tout temps.
- Les panneaux de signalisation interdisant les véhicules lourds ne visent pas le véhicule de ferme, la machinerie agricole ou le tracteur de ferme.
- Il ne doit pas y avoir plus de passagers que de places munies de ceinture de sécurité.

### **Rappelons en terminant l'article 344 du code de la sécurité routière s'adressant aux automobilistes :**

Le conducteur d'un véhicule routier peut franchir une ligne simple continue, une ligne double continue ou une ligne double formée d'une ligne discontinue et d'une ligne continue situées du côté de la voie où circule le véhicule routier si, dans la mesure où **cette manoeuvre peut être effectuée sans danger**, pour dépasser un tracteur de ferme ou une machinerie agricole, un véhicule routier muni d'un panneau avertisseur de circulation lente, un véhicule à traction animale ou une bicyclette.

## **SOYEZ PRUDENTS ET SURTOUT PATIENTS ENVERS LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE ET BON ÉTÉ....**

Agte Magali Lagrandeur  
 Coordonnatrice aux relations communautaires  
 SQ MRC des Maskoutains





RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



---

## AGRILE DU FRÊNE : INTERDICTION DE PLACER LES BRANCHES DANS LE BAC BRUN

**Saint-Hyacinthe, le 13 mai 2014** – Depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, la totalité du territoire de la Montérégie, incluant le territoire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, a été ajouté aux régions réglementées pour la gestion de l'agrile du frêne. L'agrile du frêne est un insecte ravageur qui cause de graves dommages aux frênes. Il se propage notamment lors du transport du bois, des arbres, des branches, des copeaux de bois ou de l'écorce.

Dans ce contexte, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui est responsable d'assurer la surveillance et la vérification de la conformité aux dispositions légales et réglementaires, a avisé la Régie de la nécessité de modifier la gestion des branches qui étaient jusqu'à ce jour acceptées lors de la collecte des matières organiques (bac brun) et dirigées vers des sites de compostage situés à l'extérieur de la zone réglementée.

***Afin de respecter les exigences réglementaires, les branches, rameaux, écorces ou copeaux de bois ne doivent dorénavant plus être déposés à l'intérieur des bacs bruns.*** En quittant le territoire réglementé vers un territoire qui ne l'est pas, ces matières sont susceptibles de contaminer les espèces du nouveau territoire qui n'est actuellement pas touché par l'invasion de l'agrile du frêne.

La disposition des branches à l'intérieur du territoire réglementé, notamment la Montérégie, demeure autorisée par l'ACIA et c'est pourquoi les citoyens et citoyennes qui souhaitent se départir de branches, écorces, copeaux et autres, sont invités à en disposer dorénavant à l'un des deux sites de branches accessibles aux citoyens des municipalités membres de la Régie, soient :

- 1000, rue Lemire à Saint-Hyacinthe
- Au bout de la rue Bernier à Acton Vale

Source : Réjean Pion, directeur général  
[rjam@ntic.qc.ca](mailto:rjam@ntic.qc.ca)

*espace carrière*

Pour tous vos travaux, des plus petits aux plus gros



**La Coopérative jeunesse de services est de retour!**

Des jeunes actifs pour :

- Travaux ménagers
- Tonte de pelouse
- Aide aux personnes âgées
- Aménagement paysager, etc.

Du 23 juin au 15 août 2014

Du lundi au vendredi  
de 9 h à 16 h 30

**Appelez pour embaucher les  
jeunes  
450 771-4500**



**Desjardins**  
Caisse de Saint-Hyacinthe



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



LA GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES,  
UNE RESPONSABILITÉ  
COLLECTIVE!

## VOUS DÉMÉNAGEZ ?

### VOS BACS VERTS ET BRUNS RESTENT...

**Saint-Hyacinthe, le 16 mai 2014** – Avec les mois de juin et juillet, nous assistons au retour de la grande période des déménagements. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les résidents des municipalités membres qui sont desservis par la collecte sélective des matières recyclables (bac vert) et des matières organiques (bac brun) que ces bacs doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

Les bacs verts et bruns sont la propriété de la municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou consulter notre site Internet au [www.regiedesdechets.qc.ca](http://www.regiedesdechets.qc.ca).

Source : Réjean Pion, directeur général  
[riam@ntic.qc.ca](mailto:riam@ntic.qc.ca)



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



---

## DES RÉNOVATIONS ?

### POURQUOI NE PAS UTILISER DE LA PEINTURE RÉCUPÉRÉE !

**Saint-Hyacinthe, le 29 mai 2014** – Si vous prévoyez effectuer des travaux de rénovation au cours des prochains mois, nous vous encourageons fortement à utiliser de la **peinture récupérée** qui comporte de multiples avantages. La peinture récupérée est d'excellente qualité, disponible dans une gamme de couleurs variées et est plus économique à l'achat que la peinture ordinaire.

C'est l'entreprise *Laurentide re/sources inc.* de Victoriaville qui reçoit les résidus de peinture pour ensuite les transformer en produits de grande qualité en ce qui a trait au pouvoir couvrant, au fini et à la durabilité. Ces peintures sont notamment commercialisées sous les marques Boomerang et Éco.

La peinture récupérée peut être achetée chez certains quincailliers de la région. « La qualité de la peinture récupérée est déjà reconnue depuis plusieurs années. Nous souhaitons que les institutions publiques, les commerces, les industries et les gens de la région en fassent une plus grande utilisation afin de maximiser les retombées environnementales qui y sont liées puisque ce n'est pas tout de récupérer la peinture, encore faut-il favoriser l'utilisation de ce produit à contenu recyclé. », de conclure M. Guy Bond, président de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le personnel de la Régie au 450 774-2350.

Source : Réjean Pion, directeur général

[rham@ntic.qc.ca](mailto:rham@ntic.qc.ca)

---

## Conférences sur la santé mentale



Dépression, troubles anxieux, hospitalisation récente pour des problèmes liés à la santé mentale ? Heureusement, il est possible de s'en sortir ! **Annie Renaud** et **Olivier Julien** nous expliquent comment dans deux conférences portant sur leur expérience en lien avec des problématiques de santé mentale et le chemin parcouru vers le rétablissement. Rendez-vous ce

vendredi 13 juin, 13 h 30, au Centre sportif (entrée des joueurs, porte 3) : 1505, 3<sup>e</sup> avenue, Acton Vale. Pour information ou pour vous inscrire, contactez le Trait d'Union Montérégien 450 223-1252.

---

## Un succès qui fait «jazzier» pour le Trait d'Union Montérégien

**St-Hyacinthe, 28 mai 2013 – C'est le 23 mai dernier au Zaricot qu'a eu lieu *Jazz ta vie pour un ami...*, un spectacle Jazz au profit du Trait d'Union Montérégien (TUM). Le spectacle mettait en vedette les groupes Vintage et Alley Jazz Band, deux groupes de musique maskoutains qui ont accepté de se produire bénévolement pour la cause du TUM : briser l'isolement de personnes aux prises avec des difficultés émotionnelles.**

Quelque 100 personnes ont participé à l'événement dont Marie-Claude Morin, députée au fédéral de la circonscription de St-Hyacinthe-Bagot, était la porte-parole. Ayant elle-même reçu un diagnostic en santé mentale, Mme Morin a accepté de prêter sa voix à la cause du TUM. «J'ai eu la chance d'avoir du soutien de ma famille et de mes amis pour traverser cette épreuve», a confié la députée. «Malheureusement, certaines personnes n'ont pas cette chance.», a-t-elle ajouté. *Jazz ta vie pour un ami...* a donc été l'occasion, tant pour les musiciens bénévoles que pour les spectateurs, de manifester leur sympathie à la cause.

Les deux groupes nous ont livré des performances mémorables. Composé de Jocelyne Beaudoin, Bernard Cloutier et Sylvain Beaugard, le groupe VINTAGE a plongé les spectateurs dans une ambiance feutrée, faisant dans le style crooner et cool Jazz avec la reprise de succès tels que *My Way* et *Over the Rainbow*. Le second groupe, le ALLEY JAZZ BAND, composé de Marianne Ruel, Philippe Larocque, Gabriel Ashkinadze, Damien-Jade Cyr et Léandre De Lafontaine-Desrosiers, a quant à lui enflammé la place avec son interprétation des classiques du répertoire Jazz et ses quelques emprunts au soul, au funk et au blues tels que *Fever* et *Superstition*.

L'événement a rapporté 1665 \$ à l'organisme, une somme intéressante quoique bien modeste si on prend en compte les besoins réels de l'organisme chiffrés à 250 000 \$ alors que son budget annuel n'est que de 104 000 \$. Une situation qui n'est pas près de s'améliorer alors que le gouvernement en place n'a pas réitéré la promesse du précédent gouvernement de rehausser le financement des organismes communautaires.

L'organisme de parrainage dédié à la santé mentale et aux personnes âgées vivant de l'isolement dans les régions de St-Hyacinthe et d'Acton Vale compte présentement près d'une quarantaine de membres en attente pour 27 jumelages actifs. C'est dire à quel point les besoins sont importants. Vous voulez appuyer la cause du TUM et n'avez pu assister au spectacle ? Vous pouvez faire un don à l'organisme ou devenir parrain ou marraine bénévole. En seulement 1 h par semaine, vous pouvez faire la différence dans la vie d'une personne par votre simple présence, votre écoute et votre respect. Contactez le Trait d'Union Montérégien : 450 223-1252.

Source :  
Marie-Ève Francoeur  
Agente de recrutement

Le Trait d'Union Montérégien  
1195, rue St-Antoine, bureau 208  
St-Hyacinthe, Qc  
450 223-1252  
tumparraine.org



## COLLECTE DE GROS REBUTS

**SAINT-LIBOIRE**  
**10 JUILLET 2014**

La **municipalité de Saint-Liboire** désire informer sa population que la collecte estivale de gros rebuts aura lieu le **jeudi 10 juillet** prochain dans la municipalité.

Il suffit de les mettre à **compter de 7 h le matin** à l'endroit où sont habituellement déposées vos ordures ménagères. Les gros rebuts doivent être déposés **de façon ordonnée** en bordure de la rue.

### **RÉSIDUS ACCEPTÉS :**

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, matelas, sommier, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, micro-ondes, appareils électroniques, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël (artificiel), meubles de jardin, jouets d'enfants, équipement sportif (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.).

**Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.**

### **RÉSIDUS NON ACCEPTÉS :**

Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, pièces de véhicules automobiles, tondeuse à gazon, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

LES GROS REBUTS DÉPOSÉS DANS DES REMORQUES, CAMIONS OU AUTRES NE SONT PAS RAMASSÉS.

Pour tout renseignement, veuillez contacter votre bureau municipal 450 793-2811 poste 21.

## La rivière Chibouet prise en charge

**Saint-Hyacinthe, le 30 mai 2014** – Depuis plusieurs mois, la MRC des Maskoutains et la Fédération de l'UPA de la Montérégie travaillent de pair avec des gens du milieu afin de créer un comité de bassin versant pour la rivière Chibouet. Celui-ci a officiellement vu le jour le 14 avril 2014, lors de l'assemblée générale de fondation, à Saint-Hugues. Une trentaine de participants ont ainsi contribué à la mise sur pied du nouveau comité de bassin versant appelé le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC).

La rivière Chibouet, aussi connue sous le nom de Scibouette, coule à travers plusieurs municipalités dont Saint-Nazaire-d'Acton (MRC d'Acton), Saint-Eugène (MRC de Drummond), Saint-Liboire, Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Hugues. Ce grand bassin versant couvre plus de 16 000 hectares, principalement en terres agricoles.

Le comité s'est doté d'un mandat simple : améliorer la qualité de l'eau de la rivière Chibouet, redonner l'accès à une rivière en santé et rétablir la qualité des habitats naturels.

Pour débiter son mandat, le comité formé de ses neuf administrateurs et administratrices désire sensibiliser la population à la conservation des ressources ayant un impact sur la qualité de l'eau et voici les objectifs qu'il s'est fixé pour y arriver :

- Améliorer les pratiques des acteurs du milieu (pratiques agricoles, municipales, industrielles, commerciales et individuelles) ;
- Faire la promotion des bandes riveraines ;
- Restaurer et protéger les berges des cours d'eau du bassin versant ;
- Restaurer et conserver les usages de l'eau ;
- Mettre en place des mesures permettant de limiter l'accumulation de sédiments dans le cours d'eau ;
- Sensibiliser la jeunesse à l'importance de la qualité de l'eau ;
- Restaurer et préserver les habitats fauniques et la biodiversité ;
- Assurer une concertation des efforts entrepris par les différents acteurs en vue d'obtenir des résultats tangibles et concrets.

Le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet est composé de mesdames Diane Letendre, Andrea Schroeder et Carole Thibeault, ainsi que de messieurs Michel Brouillard, Patrice Caouette, Mathieu Daigle, Jean-Pierre Foucault, Fernand Giard et Sébastien Pion.

Ces administrateurs, représentant le monde municipal, agricole, forestier et résidentiel, forment une équipe d'administrateurs proactifs qui désirent vraiment améliorer la qualité de l'eau et de la faune du bassin versant et permettre aux générations futures de profiter d'une rivière en santé.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec madame Anolise Brault, agente de liaison des comités de bassin versant à la MRC des Maskoutains au 450 774-3159 ou à l'adresse [abrault@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:abrault@mrcmaskoutains.qc.ca).



*Quelques concours présentement disponibles  
sur le site de  
[desjardins.com](http://desjardins.com)*

**Concours Fiesta BBQ de l'Assurance prêt**



Période d'inscription : du 5 mai au 31 juillet 2014

**À gagner**

L'Assurance prêt vous assure une fête réussie avec le concours Fiesta BBQ!

- 5 prix FIESTA BBQ d'une valeur de 2 000 \$ chacun
- 18 prix secondaires de 500 \$ chacun

**Comment participer**

- Répondez à 5 questions Vrai ou Faux
- Remplissez le formulaire
- Cliquez sur le bouton Soumettre

Informez-vous auprès de votre caisse pour connaître les modalités de ces concours.

**Concours « Évadez-vous avec le Cirque du Soleil® »**

Période d'inscription : du 24 avril au 19 octobre 2014

Desjardins et le *Cirque du Soleil®* pourraient vous faire vivre une expérience de rêve.

**À gagner**

Un séjour pour 4 personnes pour assister à un spectacle du *Cirque du Soleil®* de votre choix n'importe où en Amérique du Nord, d'une valeur totale approximative de 10 000 \$.

**Comment participer?**

Remplissez le [formulaire d'inscription](#) en ligne ou un coupon de participation au kiosque prévu à cet effet lors de votre visite sous le chapiteau pour les représentations de KURIOS – *Cabinet des curiosités*<sup>MD</sup> à Montréal, Québec et Toronto.

Le concours se déroule du 24 avril au 19 octobre 2014.

Tirage : 3 novembre 2014

Consulter le [règlement du concours](#) (en format PDF, 107 ko)

KURIOS - *Cabinet des curiosités*<sup>MD</sup> et *Cirque du Soleil®* sont des marques détenues par *Cirque du Soleil* et employées sous licence.



**Siège social :**  
151, rue Gabriel  
Saint-Liboire QC J0H 1R0  
☎ : 450-793-4491  
☎ : 450-793-4905

**Centre de services :**  
1199, rue Principale  
Saint-Dominique QC J0H 1L0  
☎ : 450-773-1359  
☎ : 450-773-5489



**Les Serres  
Beauregard inc.**

135, Rang Charlotte  
Saint-Liboire QC  
J0H 1R0

T 450.793.2765  
F 450.793.2580

**Plantes d'intérieur**

PAYSAGEMENT  
*Lapierre*

Patrick Lapierre  
**450 791-2765**

R.R.Q. 0282-0100-01

Conception et réalisation  
d'aménagement paysager

- SERVICE D'ARCHITECTE
- ENTRETIEN COMPLET



Combinaison pavé uni et enchaîne

Profitez de votre jardin

735, ave Sainte-Anne,  
Saint-Hyacinthe,  
Québec J2S 5G6  
Télécopieur : 450-771-4037  
Courriel : jytremblay@arpgeo.ca

*Jean-Yves*  
**Tremblay**  
arpenteur-géomètre

450-771-4224



**Me Nathalie Dauphinais, LL.B., D.D.N.**

NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE



140, Carré du Boisé, St-Liboire  
(Québec) J0H 1R0



Téléphone: (450) 793-2936  
Télécopieur: (450) 793-2080

**GÉRARD DION**  
**& FILS**  
inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN  
FERME-COMMERCE  
INDUSTRIE-RÉSIDENCE  
FOURNISSEUR DE MATÉRIEL  
ÉLECTRIQUE NEUF ET USAGÉ  
Pierre et Serge Dion  
154, St-Patrice  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Tél.: 450.793.4481  
1 800.808.4481  
Fax: 450.793.4485

**R.G.N.M.**  
Services S.E.N.C.

Ébénisterie,  
Reproduction & Restauration  
de meubles antiques

**450.793.4012**

1615, rang St-Édouard  
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0



**Esthétique**  
*Cathy*

*Cathy Bérubé*  
propriétaire

42, Bouvier, St-Liboire QC J0H 1R0 **450 793.4058**

Excavation  
217, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

**Sylvain Plante**  
F.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin  
Terre à gazon tamisée  
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION  
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PRIGNE DE DÉBICHÈMENT • GODET EN V

*Sylvain* : 450 793-2534 *Berni* : 450 793-2535






## Maryse Morin

Courtier immobilier agréé  
maryse.morin@viacapitale.com

**450 250 0555**

viacapitaleaffaires.com

1906, rue des Cascades, bureau 203  
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5  
F 450 250 0556



>> On connaît le marché



## Pharmacie Nicolas Borri Pharmacien propriétaire

Nicolas Borri  
54 St-Patrice  
St-Liboire (QC)  
J0H 1R0  
T (450) 793-4466  
F (450) 793-4861

Lun. Mar. Vend.  
9h30 à 18h00

Mer. Jeu.  
9h30 à 20h00

Sam.  
9h30 à 17h00

Dim.  
Fermé

Livraison gratuite

membre affilié à



## Anne

la petite cordonnière

95 St-Joseph St-Liboire

J0H 1R0 Québec

450-793-4944

lucanne.ls@hotmail.com



Heure d'ouverture

Mardi au Vendredi

9:00 à 18:00 heures

Samedi de 9:00 à 14:00

## ANNONCEZ

## VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible  
pour vous faire connaître davantage.  
Appelez votre bureau municipal.

**450.793.2811**

Massothérapie  
et Esthétique  
Jocelyne Laplante

Certificat cadeau disponible  
reçu d'assurance

- Massage suédois
- Massage aux pierres chaudes
- Enveloppement corporel
- Facial
- Épilation à la cire
- Maquillage etc.

17, rue Quintal, Saint-Liboire

Prendre rendez-vous au **450-793-4551**



ENTREPRENEUR  
GÉNÉRAL

169, rue Morin, Saint-Liboire  
Québec J0H 1R0  
Tél.: 450 793-4963  
Cell.: 450 278-0111  
Fax: 450 793-4983  
Courriel: richard@c-r-d.ca  
www.constructionsdeslandes.ca



salon de toilettage

tél.: 450 779.2988 sur rendez-vous



Salon Ginette Robert

Coiffure pour toute la famille

450 793-4664  
jgrobot@hotmail.com

75, rue Gabriel  
Saint-Liboire, QC  
J0H 1R0



SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

**Luc Bergeron, CPA auditeur, CGA**  
Associé

EPR inc.  
450, av. St-Joseph, bureau 200  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8K5  
www.eprquebec.com

Tél. : 450 774-7165 #232  
Télécopieur : 450 774-1589  
luc.bergeron@eprquebec.com

Un membre indépendant de Groupe EPR Canada inc.

CENTRE PROFESSIONNEL MULTIMEDIA ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES



www.megareseau.com

▲ Photocopie  
▲ Imprimerie

T 450.773.5877  
1 800 337.5877  
F 450.773.5977

*Konique Charpentier*

1456, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe QC J2S 2J6

info@megareseau.com



Propriétaires :

*Anne-Marie Scott, pâtissière*  
*Patrick Bernier, cuisinier*

450-793-4430  
126, rue Saint-Patrice  
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0  
COMPLEXE H TELIER



**A&R ÉLECTRIQUES**  
Les entreprises électriques A&R Ltée



*Ginette St-Onge, Mtl.*  
*Normand St-Onge, Mtl.*  
*Mathieu St-Onge, Est.*

T. 450 253-8690 514 456-8690  
F. 450 253-0017

COMPLEXE H TELIER

www.arelctrique.ca

# ENTRETIEN SAISONNIER

JOCELYN LAPALME

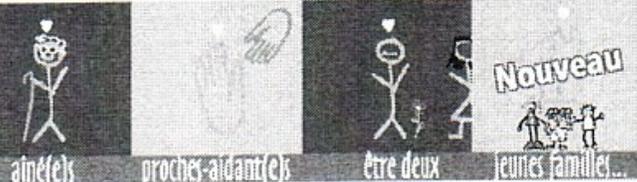
Déneigement - Fauchage - Labour - Excavation  
Nivellement - Bois de chauffage - Divers

Tél: 450.793.4628

1185, rang St-Édouard, St-Liboire, Qc J0H 1R0



www.coopauxp'titssoins.com  
**450 771-0605**



Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

Patrice Dion  
Représentant

Ferme: (450) 793-2774 Rés.: (450) 793-4310  
(450) 793-2780



**FERME CERPAJO INC.**

156, RANG CHARLOTTE  
ST-LIBOIRE (QUEBEC)  
J0H 1R0

TRAVAUX À FORFAIT DE TOUT GENRE

SEMENCE  
FENAISSON  
BATTAGE  
LABOUR  
NIVELLEMENT  
DÉNEIGEMENT  
DIVERS



RÉSIDENTIEL  
COMMERCIAL  
RÉNOVATION

RBQ : 8002-8884-88

info@pmmorin.com - www.pmmorin.com

Pascal Morin: 450.278.4275  
Francis Morin: 450.278.4278



*Centre de Renovation A.L. Inc.*  
*Vitrierie Maskoutaine*  
*Serrurerie A.L. Inc.*

2740 Boul. Laurier Est  
 Saint-Hyacinthe, Qc  
 J2R 1P8

Tél: (450) 773-3408  
 Fax: (450) 773-9753



André Leroux  
 Président  
 RBQ2310-0340-16

[www.campinglaliberte.com](http://www.campinglaliberte.com)



PROPRIÉTAIRES  
 Jean-Yves et  
 Geneviève Fontaine

345 sites enchanteés  
 ...à découvrir!

129, rang Charlotte, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0  
 Tél. 450 793-2716



## ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible  
 pour vous faire connaître davantage.  
 Appelez votre bureau municipal.  
**450.793.2811**

LES ENTRETIENS  
 A.M.  
 BRIÈRE




**450 278.7389**  
**MAXIME BRIÈRE**  
 1566, rang St-Édouard  
 Saint-Liboire Qc J0H 1R0  
[lesentretiensambriere@gmail.com](mailto:lesentretiensambriere@gmail.com)

## ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible  
 pour vous faire connaître davantage.  
 Appelez votre bureau municipal.  
**450.793.2811**

## ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible  
 pour vous faire connaître davantage.  
 Appelez votre bureau municipal.  
**450.793.2811**

## Buffet Benoit

*Buffet chaud et froid pour toutes occasions*  
*Personnalisez votre buffet avec nos à côtés,*  
*il nous fera plaisir de satisfaire vos papilles.*

70 rte Quintal, Saint-Liboire, J0H 1R0  
 courriel : [bernardbenoit@hotmail.ca](mailto:bernardbenoit@hotmail.ca) Bernard: 450 793-2010 Patrick 450 230-5007





# Desjardins

## Caisse du Plateau maskoutain

Conjuguer avoirs et êtres

**Siège social :**

**Heures d'ouverture**

151, rue Gabriel  
Saint-Liboire QC J0H 1R0  
Tél. : 450-793-4491  
Fax : 450-793-4905

lundi, mardi, mercredi : de 9 h 30 à 15 h 00  
jeudi : de 9 h 30 à 20 h 00  
vendredi : de 9 h 30 à 16 h 00

**Centre de services :**

**Heures d'ouverture**

1199, rue Principale  
Saint-Dominique QC J0H 1L0  
Tél. : 450-773-1359  
Fax : 450-773-5489

lundi, mardi, mercredi : de 10 h 00 à 15 h 00  
jeudi : de 10 h 00 à 20 h 00  
vendredi : de 10 h 00 à 16 h 00

Courriel : [caisse.t90004@desjardins.com](mailto:caisse.t90004@desjardins.com)